

SEANCE DU LUNDI 27 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-sept février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **TOURBES** (*Foyer des Campagnes*), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, **Président**.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

Date de convocation :

Mardi 21 Février 2017

Affichage effectué le :

- 6 MARS 2017

OBJET :

Présentation du rapport 2016
sur la situation de la CAHM
en matière de développement
durable

N° 002102

Question N°1 à l'O.J.

Réf. : Politiques contractuelles
Rubrique, dématérialisation : 8.4
Aménagement du territoire

Monsieur le Conseiller délégué expose le contexte réglementaire :

- Que l'article L.2311-1-1 du CGCT impose aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 50 000 habitants, la présentation d'un rapport sur la situation en matière de développement durable préalablement au rapport annuel d'orientations budgétaires.
- Que cette obligation s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'information à destination des citoyens mais aussi de prise de conscience des élus pour une plus grande intégration du développement durable dans l'action publique.
- Que ce rapport dresse un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ainsi que l'analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes menés par l'EPCI.

Le rapport développement durable 2016 s'organise en 5 chapitres correspondant aux 5 finalités de la Stratégie Nationale, garantissant une cohérence de l'action publique à des échelles diverses et variées :

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBEAU * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE * **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Marc KAUTLER * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD, M. Alain RYAU * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRACNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-François BARRACHINA * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTELLER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **PEZENAS :** Mme Christiane GOMEZ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Daniel RENAUD, Conseiller délégué aux énergies renouvelables

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 mars 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170225-enc1D00210210-DE

Chapitre 1 : La lutte contre le changement climatique

- un accroissement de la maîtrise de la consommation d'énergie
- un engagement pour la transition énergétique du territoire en favorisant la production des énergies renouvelables
- des actions en faveur d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre
- une nécessaire adaptation du territoire aux effets du changement climatique

Chapitre 2 : La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

- respect et gestion rationnelle de la ressource en eau
- actions en faveur de la biodiversité et de la santé publique
- valorisation et approche multifonctionnelle des espaces naturels et ruraux

Chapitre 3 : L'épanouissement de tous les êtres humains

- le maintien et l'amélioration du cadre de vie des habitants
- une offre économique performante et innovante génératrice d'emplois et d'avenir
- une offre diversifiée en économie culturelle et en loisirs

Chapitre 4 : La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations :

- Favoriser l'accès au logement et à l'emploi
- La politique de la ville

Chapitre 5 : Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable

- Une économie responsable
- Le développement des circuits courts

Il met en évidence pour chacun d'entre eux « des actions phares » menées ou initiées en 2016.

L'année 2016 a été particulièrement marquée par un bouleversement du contexte institutionnel lié à la mise en place de la nouvelle région qui a fait varier le cadre d'actions des collectivités. Une large concertation a été menée par la Région Occitanie pour l'élaboration des principaux documents de planification dont le Schéma Régional de Développement Economique, de l'Innovation et de l'Internationalisation et le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et de l'Egalité des Territoires, à laquelle la CA Hérault Méditerranée s'est prêtée au jeu des contributions territorialisées.

L'application de la récente loi Notre a généré une concentration des énergies pour l'organisation et la mise en place des nouvelles compétences transférées au 1^{er} janvier 2017 : eau et assainissement, tourisme ainsi que la préparation des prochaines échéances avec la Gestion des Milieux Aquatique et de la Prévention des Inondations (GEMAPI).

Elle a connu l'émergence des premiers décrets d'application et circulaires de la Loi sur la transition énergétique, qui placent les EPCI de plus de 50 000 habitants comme les acteurs coordonnateurs de la transition énergétique. Une attention particulière a donc été portée dans le développement de cette thématique transversale.

L'objectif est de **faire de la transition énergétique une opportunité pour le territoire** qui ne se limite pas à une question environnementale mais offre « une vision 3D » :

Optimisation budgétaire : réduire la facture énergétique de la collectivité et accompagner la baisse de celle du territoire et obtenir de nouvelles ressources financières.

Attractivité économique : transition énergétique, facteur de développement des emplois et de valorisation des ressources naturelles, présente en Région Occitanie (vent, soleil, eau) et préparation des territoires pour prendre en compte la mutation à venir des économies par l'adaptation des métiers classiques et transférer les emplois des secteurs fragilisés vers des secteurs et des filières en émergence.

Qualité de vie : préserver la qualité de vie du territoire, c'est une nature, un environnement et une santé préservés.

Agir pour réduire le coût de l'inaction :

- face au changement climatique et son impact économique, humain et sociétal par une anticipation des événements qui peuvent être évités,
- face à la pollution de l'air, avec des effets désormais devenus publics, cf derniers événements dans certaines grandes villes françaises en 2016.

Monsieur le Rapporteur expose que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, dans le cadre de l'exercice de ses compétences et de son fonctionnement, dispose d'une stratégie de développement durable à l'appui des multiples documents de cadrage qui guident les différents secteurs de son action, parmi lesquels : le Plan Climat Energie Territorial, le Projet de Territoire en cours d'actualisation, un Plan Local de l'Habitat ou encore le Plan global de Déplacement.

En 2016, des actions sont menées en réponse au changement climatique et ses effets :

- un accroissement de la maîtrise de la consommation d'énergie : programme de travaux sur les bâtiments, éclairage public.
- une augmentation de la production des énergies renouvelables et de récupération pour tendre vers une autonomie du territoire : favoriser l'installation de fermes photovoltaïque et participer, impulser la production des ENR.
- une réduction des émissions de gaz à effet de serre : transports, déplacements.
- une nécessaire adaptation du territoire aux effets de changement climatique.

Exemples d'actions phares :

- une démarche de labellisation « territoire à énergie positive pour la croissance verte »
- une candidature à l'appel à projet sur les mobilités durables
- un trophée d'adaptation au changement climatique pour son action sur le littoral de Vias
- une collaboration avec les acteurs territoriaux (SEMPER, Hérault Energie) afin d'organiser la transition énergétique.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (Loi TECV) sera lancé dans le courant du premier semestre 2017 avec une adoption qui doit intervenir avant fin 2018. Le bilan carbone sera à cette occasion révisé dans sa globalité pour le volet Patrimoine et Services et élaboré pour le volet territoire.

Monsieur le Conseiller délégué présente aux membres du Conseil Communautaire le rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (*rapport transmis aux Elus en annexe à la convocation*) et invite l'Assemblée délibérante à acter le présent rapport préalablement au Rapport d'Orientations Budgétaires 2017.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Rapporteur délégué aux énergies renouvelables

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2016 sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable de la CA Hérault Méditerranée et joint en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré à TOURBES les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 27 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-sept février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **TOURBES (Foyer des Campagnes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

Date de convocation :

Mardi 21 Février 2017

Affichage effectué le :

- 6 MARS 2017

OBJET :

Approbation du rapport
d'orientations budgétaires
pour l'exercice 2017

N° 002103

Question N°2 à l'O.J.

Réf. : Finances, Observatoire fiscal
Rubrique dématérialisation : T.I.S. ROB et
autres actes d'orientation budgétaire

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Marc KAUFER * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD, M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-François BARRACHINA * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTELLIER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **PEZENAS :** Mme Christiane GOMEZ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 mars 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170225-fmc1D0021030-DE

Monsieur le Président expose que conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui s'applique aux structures intercommunales comportant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, l'exécutif présente au Conseil Communautaire un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Un débat doit se tenir, sur la base de ce rapport, dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif.

De plus, en application du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 pris pour l'application de l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (nouvel article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales), le nouvel article L. 2312-1 du CGCT prévoit que le Conseil débatten sur un rapport établi par l'exécutif relatif aux orientations budgétaires (ROB) dans une délibération spécifique. A l'issue du débat, le ROB doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

I. LA LOI DE FINANCES 2017 : principales mesures impactant les communautés d'agglomérations

La Loi de Finances Rectificative (LFR) pour 2016 n°2016-1918 et la loi de finances pour 2017, n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 ont été publiées au Journal officiel du 30 décembre 2016.

A. Poursuite du plan d'économies de 50 Md€ qui concerne l'ensemble des administrations publiques :

Pour mémoire, l'effort de maîtrise de la dépense suit toujours le plan de 50 milliards d'€ d'économies prévu par la loi de programmation des finances publiques 2014-2019. Elle tient compte du poids des collectivités dans la dépense publique (21%).

La baisse est lissée sur 3 ans. Elle était de -3,67 Mds€ en 2015 et en 2016, et en 2017 elle est ramenée à 2,63 Mds€ au lieu des - 3,67 Mds€. Ces baisses se rajoutent aux -1,5 Mds€ de 2014, ce qui portera la baisse totale à 11,5 Mds€ (au lieu des 12,5Mds€ prévus initialement).

Cette diminution de 2,63 Mds€, correspondant à la dernière tranche de Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP) se répartie ainsi :

- 725 millions d'€ pour les communes (27,5%),
- 310,5 millions d'€ pour les EPCI à fiscalité propre (11,8%),
- 1 148 millions d'€ pour les départements (43,6%),
- 451 millions d'€ pour les régions (17,1%),

Ce qui aboutit à faire des Départements les 1ers contributeurs.

Concrètement, ces baisses viennent en déduction des attributions de Dotation Globale de Fonctionnement des collectivités. Mais la ponction est indépendante du niveau des dotations. En effet, elle pourrait s'assimiler à une « taxe d'Etat sur les recettes locales » du fait de son mode de calcul.

Pour les EPCI, le calcul de la CRFP pour 2017 se fait au prorata des recettes réelles de fonctionnement de l'année N-2 retraitées (des recettes exceptionnelles, des produits de mises à disposition de personnel entre communes et EPCI, des atténuations de produits, des recettes d'ordre).

B. Mesures concernant la DGF des communautés d'agglomération :

En 2016, 28 Communautés d'Agglomération (CA) se sont transformées en communautés urbaines ou métropoles. Ces changements ont donc entraîné une réduction de 229,8 M€ de l'enveloppe DGF consacrée aux CA.

La DGF pour 2017 est de 30,86 milliards d'€, soit en diminution de 7,1% par rapport à 2016.

La loi de finances pour 2017 passe le montant unitaire de dotation par habitant pour les communautés d'agglomération de 45,40 € par habitant en 2016 à 48,08 € par habitant en 2017, et ce afin d'atténuer les effets des évolutions de la carte intercommunale.

Le taux de minoration des allocations compensatrices s'établit à -39% pour 2017 (contre -15% entre 2015 et 2016), sauf quelques exceptions : les compensations d'exonération de TH au titre des personnes de conditions modestes du bloc communal, la compensation de l'abattement de 30% de foncier bâti des logements sociaux dans les QPV, ...

Il est à noter que le coefficient de mutualisation, introduit en 2014 par la loi MAPTAM est supprimé.

C. Péréquation horizontale - le report d'un an de la dernière montée en puissance du FPIC :

Depuis que la loi de finances 2012 a créé ce dispositif, la péréquation horizontale connaît une montée en puissance. Notre ensemble intercommunal (CAHM + communes), en tant qu'ensemble intercommunal « moins favorisé » est bénéficiaire de ce fonds depuis sa mise en place ; les « plus favorisés » quant à eux sont contributeurs au FPIC.

Au niveau national, le FPIC a progressé de 780 millions d'€ en 2015 à 1 milliard d'€ en 2016. Il devait progresser en 2017 et passer à 2% des recettes fiscales des communes et de leurs groupements dotés d'une fiscalité propre. Or, l'article 143 de la LFI pour 2017 maintient les ressources du fonds en 2017 à 1 milliards d'euros. Il y a donc un report d'un an de la dernière montée en puissance (prévue pour 2018).

Alors que les conditions d'éligibilité au FPIC s'étaient durcies, de 2013 à 2016, avec un relèvement annuel du seuil minimal d'effort fiscal, passant de 0,75 en 2013 à 1 en 2016, le seuil d'un effort fiscal supérieur à 1 est pérennisé pour 2017.

Un aménagement est apporté aux modalités de répartition interne du FPIC : les communes « riches », celles dont le potentiel financier par habitant est 2 fois supérieur au potentiel financier par habitant moyen des autres communes membres de l'EPCI, se trouvant dans des EPCI « pauvres » sont exclues du reversement FPIC.

D. Les mesures de soutien à l'investissement local :

Le FSIL est doté de 816 M€ en 2017 (hors Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux). L'article 141 de la LFI pour 2017 précise que les parts du FSIL pourront financer aussi bien des dépenses d'investissement que des dépenses non récurrentes de fonctionnement (expertise, étude, animation). Le champ des dépenses de fonctionnement est élargi à 15 % des deux enveloppes contre 10 % initialement prévu. Le FSIL est cumulable avec d'autres subventions et l'éligibilité au FSIL se fait sans conditions de seuil minimal d'habitants ou de coût d'opération.

E. Autres mesures fiscales et financières contenues dans les lois de finances :

- L'article 99 de la LFI 2017 prévoit une revalorisation forfaitaire des bases de + 0,4% pour l'ensemble des propriétés bâties et non bâties en 2017 au lieu de + 1% en 2016.
- L'article 48 de la Loi de Finances Rectificative 2015 qui reportait la révision de la valeur locative des locaux professionnels en 2017 n'a pas été modifié, elle devrait donc avoir lieu cette année.
- L'article 50 de la LFR 2016 élargit les conditions d'exonération des établissements commerciaux dans les Quartiers Prioritaires de la Ville. Les exonérations de CFE et de TFB seront de droit de 5 ans, sauf délibérations contraires.
- La LFI 2016 a créé un nouveau prélèvement sur recettes correspondant à la « compensation pour les autorités organisatrices de la mobilité des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement de transport de 9 et 10 salariés à 11 salariés ». L'article 2 de la LFR 2016 précise qu'à la suite de ce relèvement, la compensation sera calculée en supposant invariante la proportion du produit global apporté par les entreprises de 9 à 11 salariés en 2015, dernière année avant l'exonération. La mesure s'applique dès 2016 avec versement des rattrapages autour du 20 mai 2017.

II. SITUATION FINANCIERE DE L'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERANEE : ELEMENTS DE RETROSPECTIVE

Les éléments de rétrospective sont donnés à titre d'information, et le Compte de Gestion 2016 n'ayant pas encore édité, les montants de l'exercice 2016 ne sont pas définitifs.

A. Les recettes de fonctionnement de la CAHM :

Les recettes réelles de fonctionnement 2016 du budget principal sont de 45 149 939,60 € (hors OM qui sont sur le budget annexe), et de 35,3 millions d'€ si on les retraits du FNGIR. L'évolution entre les recettes réelles de fonctionnement de 2015 à 2016 est de -1,44%, et ce malgré la baisse des dotations de l'Etat. Cette baisse est atténuée notamment grâce au dynamisme de notre fiscalité, avec + 501 080 € (+ 1,56%) sur le chapitre 73 en 2016 par rapport à 2015.

- **Les recettes fiscales**

Depuis 2011, la « panier » des recettes fiscales de la CAHM comprend :

- La Contribution Economique Territoriale (CET) composée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE),
- Le produit de la taxe d'habitation, provenant du transfert de l'ex-part départementale et de leurs frais de gestion,
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties départementale et régionale 2010 sur les terres non agricoles, majorée pour la part récupérée des anciens frais de gestion de l'Etat,
- L'imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER),
- La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM).

Pour l'année 2016, la fiscalité perçue par la CAHM a été de :

26 141 742 € pour les Taxes Foncières, d'Habitation et de Cotisation Foncière des Entreprises, 2 915 120 € pour la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, 462 468 € pour l'Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux et 1 244 599 € pour la Taxe sur les Surfaces Commerciales.

Tableau d'évolution de notre fiscalité

	2012	2013	2014	2015	2016
Taxe d'Habitation	15 754 405	16 326 386	16 483 780	17 207 600	17 244 167
Foncier Non Bâti	369 588	376 777	349 664	345 655	325 203
Cotisation Foncière des Entreprises	7 686 772	8 142 882	8 097 589	8 113 395	8 209 727
Rôles Supplémentaires	601 510	963 868	316 542	332 840	362 645
CVAE	2 416 049	2 799 888	2 961 278	3 072 801	2 915 120
IFER	329 530	390 256	407 813	452 014	462 468
TASCOM	1 020 139	1 102 803	1 175 940	1 120 433	1 244 599
FNGIR	- 9 865 211	- 9 867 850	- 9 867 850	- 9 867 850	- 9 867 850
TOTAL.....	18 312 782	20 235 010	19 924 756	20 776 888	20 896 079
		+ 10,50%	-1,53%	+ 4,28%	+0,57%

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, désormais retracée en budget annexe, s'est élevée à 18 721 886 €. La majeure partie de ce montant est reversé au S.I.C.T.O.M. de la Région de Pézenas afin d'effectuer ses missions de collecte et de traitement des ordures ménagères, et le reste, retracé à l'article 70841 : 1 855 999,95 €, permet à la CAHM de financer en direct le service d'enlèvement des encombrants et collecte des cartons, prestation qu'elle a reprise depuis le 1^{er} juillet 2011.

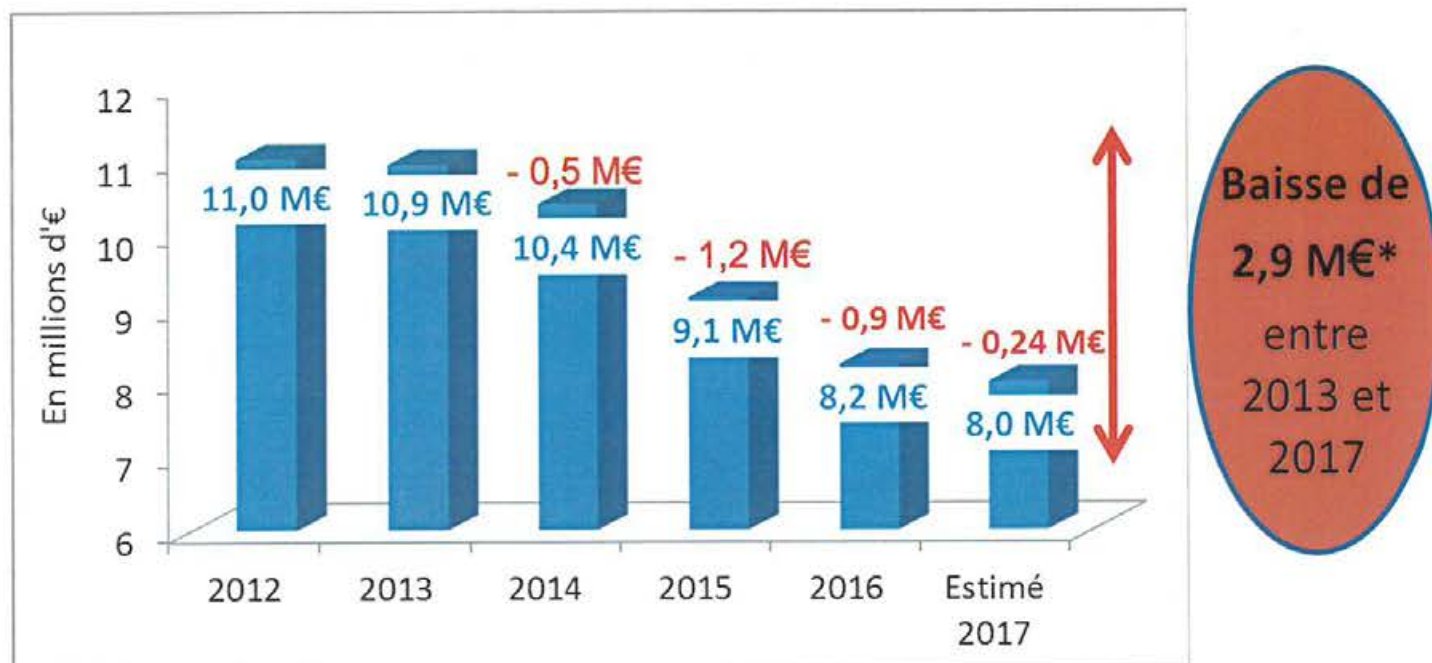
- **Les autres recettes de fonctionnement**

Ci-après l'évolution de notre DGF :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Population totale	66 644	68 484	70 377	71 136	71 198	72 294	73 483
Population DGF	108 706	110 905	112 888	112 517	112 035	111 807	113 606
Dotation de compensation	3 647 846 €	2 896 120 €	2 854 098 €	2 801 739 €	2 771 308 €	2 710 826 €	2 658 370 €
Dotation d'intercommunalité	7 861 764 €	8 020 799 €	8 164 213 €	8 137 381 €	7 634 544 €	6 430 091 €	5 580 675 €
DGF TOTALE	11 509 610 €	10 916 919 €	11 018 311 €	10 939 120 €	10 405 852 €	9 140 917 €	8 239 045 €

Alors que notre dotation d'intercommunalité était de 72,3 €/habitant jusqu'en 2013, elle est passée à 68,1 €/hab en 2014, puis à 57,5 €/hab en 2015, et à 49,1 €/hab pour 2016. En comparaison, l'attribution moyenne en 2016 pour une communauté d'agglomération était de 45,40 €/habitant.

Comme prévu, notre DGF a été encore réduite et a été de 8 239 045 € en 2016.



* : au lieu des 3,5 M€ prévus initialement.

B. Les charges de fonctionnement :

Les efforts en matière d'économies sur les charges à caractère général (chapitre 011) ont commencé à porter leurs fruits puisque elles ont été de 6 655 828,99 € en 2016, soit - 4,8% par rapport à 2015, et sont passées sous la barre des 7 millions d'€ depuis 2014.

Des efforts notables en matière de dépenses de personnel ont été produits en 2015, puisqu'il a été réalisé -3,1 % par rapport aux dépenses de 2014. En 2016, ces efforts ont été maintenus (-0,1%) et le chapitre 012 « charges de personnel » s'est élevé à 14 198 469,19 €.

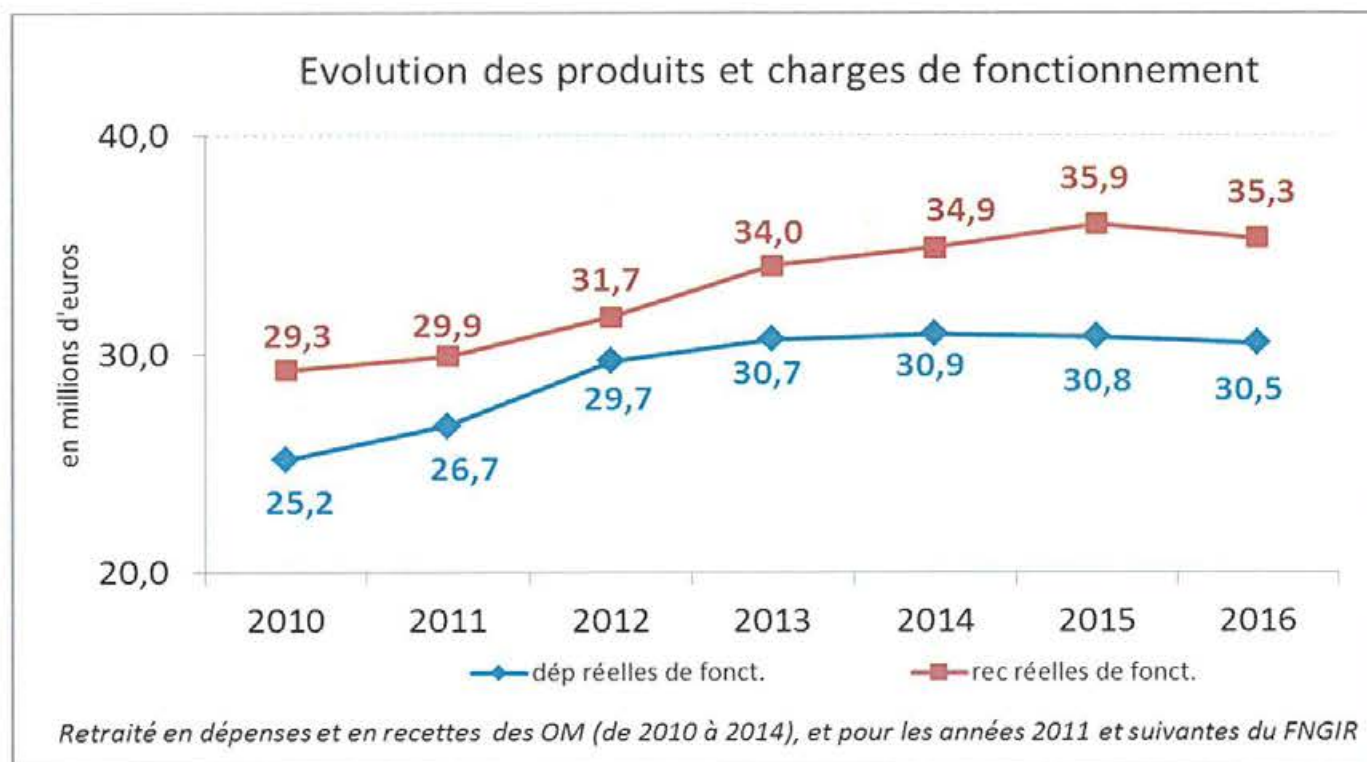
Courant 2015, c'est un groupement de services « achat et approvisionnement - commande publique » qui a été créé entre la CAHM et la ville d'Agde.

Fin 2015, le Directeur Général des Services est mutualisé entre l'Agglo et la ville d'Agde, et une seule direction coordonne les services opérationnels de la CAHM (propreté voirie et entretien des espaces verts urbains) et ceux de la ville d'Agde (ordonnancement et logistique et la direction du Centre Technique Municipal).

Les charges réelles de fonctionnement 2016 sont de 40 359 273,07 € (hors OM qui sont sur le budget annexe), et de 30 491 423,07 € si on les retraite du FNGIR.

Nous comptons 387 agents au 31/12/2016 alors qu'il y en avait 385 agents au 31/12/2015, et 407 agents au 31/12/2014.

Compte tenu de la nécessité de réaliser des économies, le schéma de mutualisation se poursuit, en concertation entre la CAHM et les communes-membres. La mutualisation, qui est déjà engagée, permet de partager les moyens humains et matériels entre la Communauté d'Agglomération et, dans un 1^{er} temps, avec la ville d'Agde.



Comme nous le montre le tableau ci-dessous, la rigueur de gestion nous permet, cette année encore de dégager une épargne brute de 4,76 millions d'€, et après le remboursement de la dette, une épargne nette pour le financement des investissements de 2,35 millions d'€. Comme nous le souhaitions, nous avons donc préservé notre épargne brute, ce qui nous permet de maintenir des marges de manœuvre pour conduire les projets indispensables au développement et au rayonnement de notre territoire.

LA CHAÎNE DE L'ÉPARGNE :

€	2012	2013	2014	2015	2016
Produits de fonctionnement courant	58 131 075	60 963 612	52 934 308	45 517 116	44 953 232
- Charges de fonctionnement courant	53 294 352	55 311 223	47 534 069	39 568 467	39 168 503
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	4 836 724	5 652 389	5 400 238	5 948 649	5 784 729
+ Solde exceptionnel large	8 202	88 633	17 249	197 439	-76 042
= Produits exceptionnels larges*	67 732	116 924	143 276	281 521	170 677
- Charges exceptionnelles larges*	59 530	28 291	126 027	84 082	246 719
= ÉPARGNE DE GESTION (EG)	4 844 926	5 741 021	5 417 487	6 146 088	5 708 687
- Intérêts	1 250 687	1 186 576	1 088 963	992 863	944 050
= ÉPARGNE BRUTE (EB)	3 594 239	4 554 445	4 328 524	5 153 226	4 764 637
- Capital	1 771 000	2 024 385	2 183 410	2 245 261	2 414 368
= ÉPARGNE NETTE (EN)	1 823 239	2 530 060	2 145 114	2 907 965	2 350 269

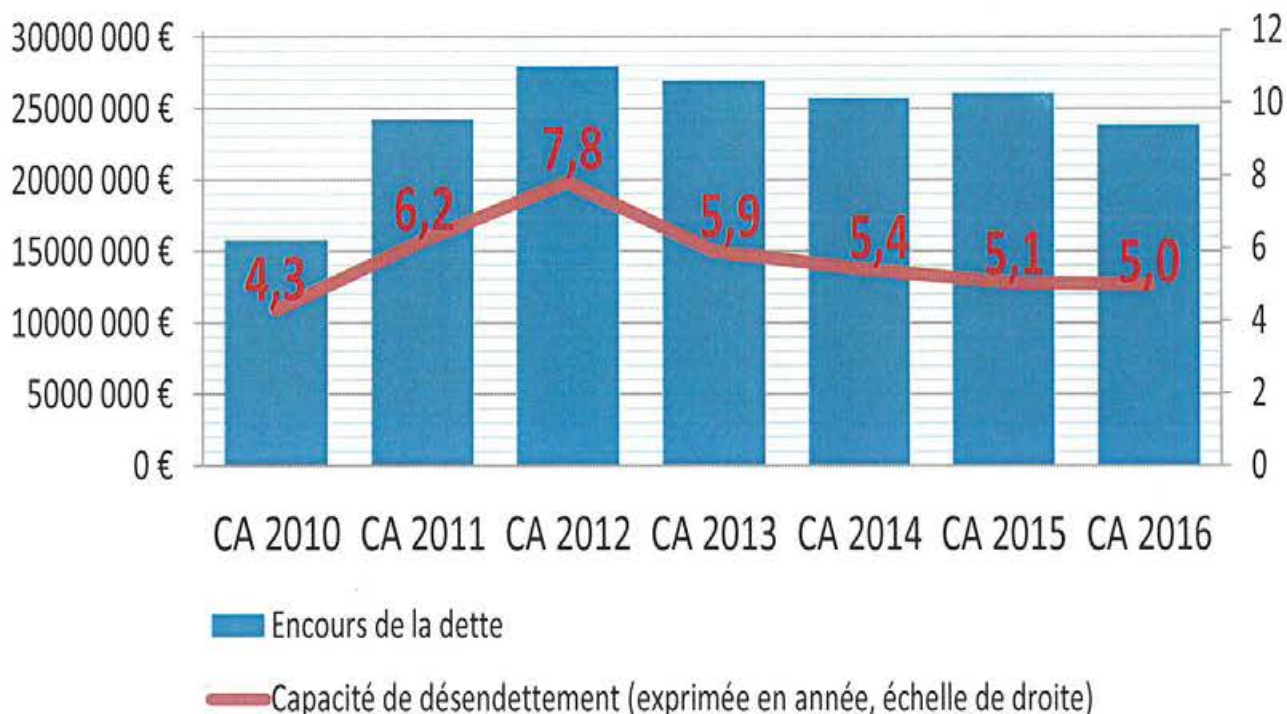
* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

C. L'évolution de la dette :

- **La capacité de désendettement** (= encours de dette/épargne brute)

Elle s'analyse au travers du ratio « Klopfer » de désendettement qui mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser le capital de la dette au vu de la capacité d'autofinancement de la collectivité. Les normes de ce ratio sont les suivantes : jusqu'à 8 ans : situation saine, entre 8 ans et 11 ans : situation bonne, entre 11 ans et 15 ans : situation mauvaise, supérieur à 15 ans : situation très mauvaise.

La capacité de désendettement de la CAHM reste inférieure à 6 ans depuis 2013. Le budget principal de la CAHM reste dans une situation saine.



Vu le faible taux de réalisation des projets, il n'y a pas eu besoin d'emprunt en 2016, et l'écriture qui apparaît au chapitre 16 sur le compte administratif 2016 correspond à une renégociation de la dette. En effet, vu la faiblesse des taux d'intérêts en 2016, un emprunt du budget principal, qui était indexé sur le LEP, a été renégocié. Cela permet un gain net (intérêts, pénalités et commissions inclus) de 296 597 € pour les 11 années restantes. Pour mémoire, l'emprunt d'équilibre avait été de 2 600 000 € en 2015.

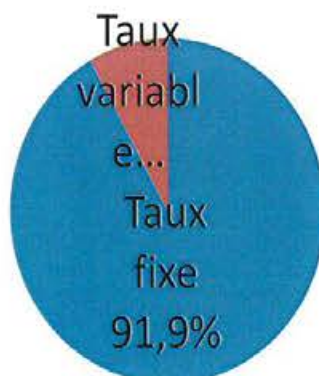
L'encours de la dette au 31/12/2016 est de 23 826 506,78 €, dont 3 441 176 € de dette récupérable auprès de la ville d'Agde pour le centre aquatique de l'Archipel.

• La structure de la dette

Le budget principal compte 21 emprunts au 31/12/2016, représentant un encours de dette de 23,827 millions d'€.

20 emprunts ne comportent aucun risque, puisque ce sont des contrats classiques, et 1 seul produit est structuré (il représente 8,13% de l'encours). La CAHM n'a pas d'emprunt toxique. Depuis toujours la dette de la CAHM est gérée de façon sécuritaire puisque 19 contrats sont catégorisés en 1A, 1 en 2A et 1 seul en 1B selon la charte de bonne conduite Gissler.

91,92% de notre dette est en taux fixe (représentant 21,9 M€ d'encours) et 8,08% en taux révisable (représentant 1,9 M€). 10 emprunts ont une périodicité trimestrielle et pour 11 d'entre eux elle est annuelle.



D. Les dépenses d'équipement :

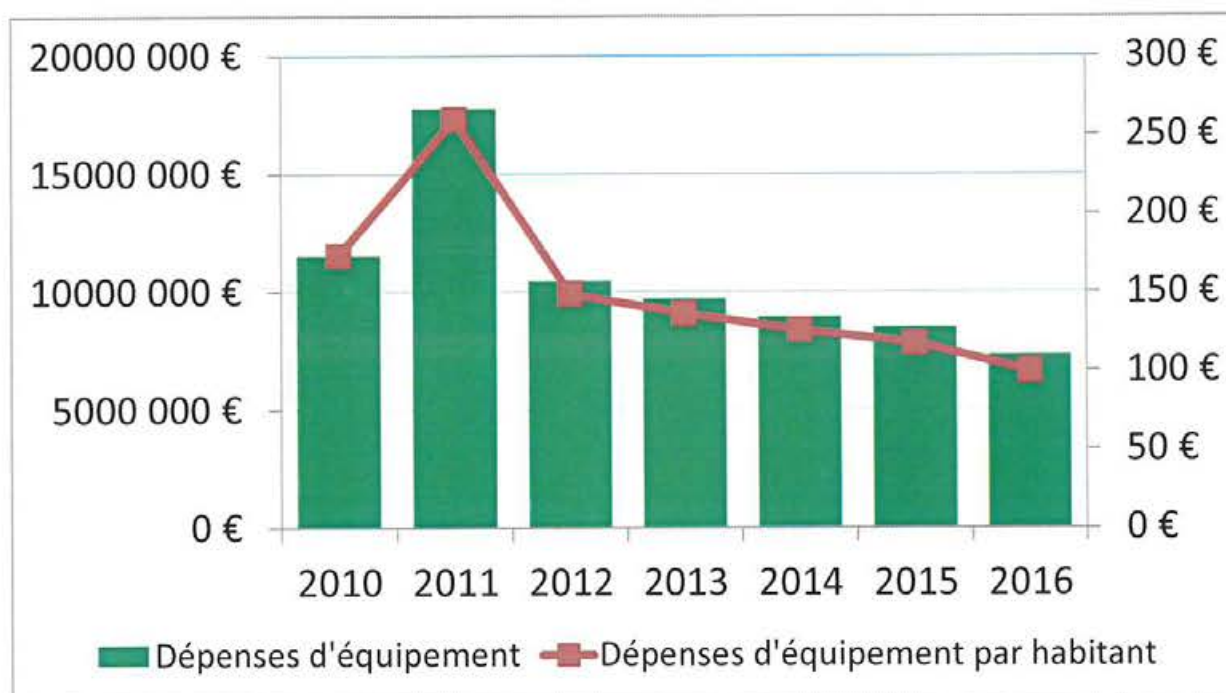
Après une année 2011 de gros investissements (17,63 M€), les dépenses d'équipement de la CAHM oscillent entre 8,5 et 10,5 M€ depuis 2012. Toutefois, en 2016, elles n'ont été que de 7 327 525 €.

Les dépenses d'équipement en matière d'habitat, qui sont uniquement versées sous forme de fonds de concours, ont représenté la plus importante dépense en 2016 avec 3,06 millions d'€, dont 1,26 millions d'€ pour le compte de la CAHM et plus de 1,8 millions d'€ pour le compte de l'Etat (compensé financièrement par l'Etat). Il s'agit de fonds de concours aux personnes privées pour la rénovation et l'amélioration de leurs logements, et aux opérateurs publics pour la construction des logements sociaux.

1,09 M€ ont été investis pour la poursuite de la desserte en très haut débit de notre territoire.

Pour la Villa Laurens, 2016 a plutôt été une année de transition, avec le lancement des marchés pour le chantier de restauration, et 617 059,58 € investis.

De plus, l'agglomération a entrepris des travaux d'investissement pour valoriser le bassin couvert de la piscine de Pézenas. Le plafond suspendu a été remplacé et un nouvel éclairage par Leds a été installé. La mise en conformité électrique a été effectuée, les systèmes de ventilation rénovés et la pompe géothermie remplacée. Les vestiaires et sanitaires ont également été requalifiés. Ces travaux ont représenté 117 232,79 €.



Avec une capacité de désendettement
(encours de la dette au 31/12 rapporté à l'autofinancement brut)
en 2016 de 5 années, largement en dessous du seuil critique de 11 ans,
l'Agglomération Hérault Méditerranée peut choisir de mener une politique
d'investissement ambitieuse sans hypothéquer l'avenir.

III. ORIENTATIONS POUR LE BUDGET 2017 : PERSPECTIVES PLURIANNUELLES

L'année 2017 est tout d'abord marquée par l'intégration de la commune de Tourbes à notre périmètre intercommunal. La CAHM passe donc de 19 à 20 communes, et compte désormais 76 486 habitants au 1^{er} janvier 2017 (population totale – source INSEE).

A cette date, la CAHM a également pris de nouvelles compétences :

- De façon anticipée les services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif, puisque la loi « Notre » du 7 août 2015 impose le transfert obligatoire de ces compétences des communes vers les EPCI seulement à compter du 1^{er} janvier 2020. La CAHM est responsable du bon fonctionnement des ouvrages d'eau et d'assainissement sur le territoire qui compte 16 stations d'épuration et près de 450 km de réseau d'assainissement.
- La promotion du tourisme, qui se traduit sur notre territoire par la fusion des 4 offices de tourisme existants (Agde/Le Cap d'Agde, Pézenas Val d'Hérault, Portiragnes et Vias) en un seul office de tourisme communautaire « Cap d'Agde Méditerranée », sous la forme d'un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC). Cette nouvelle organisation permettra d'optimiser la visibilité de la destination et de travailler sur les complémentarités entre les 20 communes du territoire pour construire une véritable offre « Terre et Mer ».

Les évolutions réglementaires portent également sur un nouveau libellé de la compétence obligatoire « transport urbain » dans l'aménagement du territoire et l'ajout pour la compétence économique de « la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ».

La mutualisation se poursuit principalement avec la ville d'Agde, des services communs rattachés à la CAHM sont opérationnels depuis le 1^{er} janvier : garage, ordonnancement, logistique ainsi qu'un service commun achat et marchés rattaché à la ville d'Agde.

A. Le Budget Principal :

1. Les recettes

- **Les dotations :**

La baisse de la ponction pour la CRFP en 2017, qui avait été annoncée au Congrès des Maires de l'été 2016, s'est confirmée, et la ponction est ramenée à 2,63 Mds€ au lieu des – 3,67 Mds€ qui étaient envisagés.

De ce fait, notre DGF baisse moins que prévu initialement, en 2017 et en cumulé 2013-2017.

Pour notre structure, la baisse de la DGF a représenté – 901 872 € en 2016, après la perte de 1 264 935 € en 2015 et 533 268 € en 2014.

Il est à noter que notre contribution 2016 a été en diminution par rapport à celle de 2015 du fait de la création d'un budget annexe pour les ordures ménagères au 1^{er} juillet 2014. En effet, cela a réduit le montant de nos recettes réelles 2014 au compte administratif 2014 du budget principal, montant pris en compte pour le calcul de la contribution au redressement des finances publiques de 2016.

La perte pour 2017 est estimée à 236 183 €, baisse un peu atténuée du fait de l'existence de ce budget annexe, et de l'intégration de Tourbes dans notre périmètre.

Perte de recettes cumulée pour la CAHM

=

8 M€ de DGF (au lieu des 8,6 M€ prévus initialement)
entre 2013 et 2017

La dotation d'intercommunalité a été estimée pour 2017 à 5 395 173 € et la dotation de compensation à 2 607 689 €, ce qui fait une DGF estimée 2017 à 8 002 862 €.

La Dotation Globale de Fonctionnement de 2017 devrait donc être inférieure de 2,9 M€ à celle de 2013, ce qui grève donc lourdement nos recettes de fonctionnement.

- Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes :
L'article 143 de la LFI pour 2017 maintient les ressources du fonds en 2017 à 1 milliards d'euros. Il n'y a donc pas de montée en puissance du FPIC cette année, et même un léger recul à prévoir. La dynamique devrait réapparaître en 2018.

Pour la CAHM, le FPIC 2017 est estimé à 1 098 262 € au lieu de 1 144 724 € en 2016, soit - 4 %.

- Le chapitre 73 et la fiscalité : 34,27 M€
Pour la 8^{ème} année consécutive, la CAHM n'augmentera pas ses taux d'imposition en 2017 et ne va donc pas actionner le levier fiscal.

Ainsi les taux d'imposition en 2017 seront maintenus (CFE = 33,40% ; TEOM = 15,44% ; TH = 10,88% ; VT = 0,8%).

Maintien des taux d'imposition pour 2017.

Le coefficient de la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) est lui aussi maintenu à 1,20%.

La CAHM maintient en 2017 l'adaptation de l'imposition de la cotisation minimum de CFE aux capacités contributives des entreprises.

La variation du produit fiscal perçu ne dépendra donc que :

- de la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition : le taux de revalorisation à +0,4 % pour 2017 (au lieu de 1% en 2016) pour l'ensemble des immeubles. Cette mesure représente un manque à gagner de 153 259 € en année pleine.
- des variations physiques des bases, c'est-à-dire, la prise en compte des nouveaux logements, des entreprises nouvellement créées, développées, ou ayant cessé leur activité.

Il est à noter que les bases de Tourbes ont été ajoutées dans notre prospective.

Par ailleurs, la montée en régime du travail de l'observatoire fiscal fait espérer de nouvelles ressources fiscales pour les communes et l'Agglomération.

Notons que la révision des valeurs locatives des locaux professionnels en 2017 (article 48 de la loi de finances rectificative 2015) est prévue.

En 2017, le reversement du budget annexe des ordures ménagères sera prévu sur le chapitre 73 et non plus sur le chapitre 70.

Le chapitre 73 sera majoré du montant des taxes de séjour perçues par les communes et reversées à la CAHM. La taxe de séjour sera versée par la CAHM à l'EPIC de l'office du tourisme « Cap d'Agde Méditerranée ».

- Chapitre 70 : 2,87 M€

Les prévisions sur ce chapitre sont très supérieures à celles de 2016 du fait que l'on retrouve, à partir de 2017, sur ce chapitre les recettes correspondant à la contribution des services communs de la Ville d'Agde, au remboursement des mises à disposition de l'office de tourisme intercommunal et du remboursement du personnel de l'eau et de l'assainissement (versement du budget annexe au budget principal pour ce dernier point), mais atténuées par le fait que le reversement du budget annexe des ordures ménagères sera prévu sur le chapitre 73 et non plus sur le chapitre 70.

2. Les dépenses

- Charges à caractère général : 7,59 M€

Les charges à caractère général sont de 7,59 M€, sont supérieures au réalisé de 2016, mais restent du même ordre que l'inscription en BP2016. Ceci est dû en particulier au décalage du démarrage des diverses études sur l'habitat et la politique de la ville. Néanmoins des efforts d'optimisation ont été produit.

Certains postes ont été diminués de 10% (hors contrats de prestation, carburants et marchés). De plus il est envisagé -20% sur le poste des télécommunications du fait du passage à la fibre optique.

- Charges de personnel : 17,1 M€

A champ de compétence équivalent l'effectif est stable. Néanmoins, avec le transfert des compétences « Eau et Assainissement », Tourisme, la gestion des services communs, ainsi que l'élargissement de notre territoire à la commune de Tourbes, l'effectif augmente de 59 agents au 1^{er} janvier 2017.

Le chapitre des charges de personnel est largement impacté par ces prises de compétences, mais il doit s'analyser en tenant compte des remboursements, inscrits au chapitre 70, des budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement, de l'Office du Tourisme communautaire « Cap d'Agde Méditerranée », et de la ville d'Agde pour les services communs.

De plus, les augmentations réglementaires représentent :

- Mise en place du RIFSEEP sur 3 trimestres en 2017 : + 150 000 €
- Reclassement statutaire (réforme prime/ point dite PPCR) : + 90 000 €
- Augmentation de la valeur du point au 1^{er} février 2017 : + 69 778 €
- l'augmentation du SMIC, avec un impact estimé à 4 000 €,
- l'augmentation des contributions employeur retraite en 2017 :
 - + 0,05% pour la CNRACL,
 - + 0,05% pour la cotisation vieillesse sécurité sociale,
 - + 0,12% pour l'IRCANTEC,
- et le GVT qui a été estimé à 62 340 €.

Le processus de mutualisation s'amplifie entre les services de la ville d'Agde et la CAHM, des services communs sont créés sur la Ville et sur l'agglomération, avec pour objectif de réaliser à court terme des économies d'échelles.

S'agissant des heures supplémentaires, en 2016, 16 224 heures ont été effectuées par les agents, principalement afin d'assurer les missions propreté et entretien des espaces verts, correspondant à un coût de 285 500 €. L'objectif pour 2017 est une réduction de 20% de ces heures supplémentaires, grâce à une réflexion engagée sur les rythmes de travail des services de proximité. Cette réflexion pourrait conduire à une évolution des cadencements de l'intervention des équipes, voire une modification de l'organisation du travail.

En ce qui concerne les avantages en nature octroyés au sein de l'établissement, il existe uniquement un logement de fonction attribué par nécessité de service dans le cadre de la conciergerie du centre technique des champs blancs. Cette situation est reconduite pour 2017.

- Autres charges de gestion courante : 4,83 M€

Ce chapitre comprend essentiellement l'ensemble des subventions aux partenaires : la contribution au pôle aéroportuaire sera de 1 252 400 €, celle au Syndicat Mixte Fleuve Hérault de 44 200 €, celle au Syndicat Mixte Bassin de Thau : 36 000 € et notre contribution au SCOT du Grand Biterrois de 157 000 € environ. Les contributions aux organisme sont maintenues globalement. Les autres subventions versées seront quant à elle maîtrisées.

- Atténuation de produits : 13,9 M€

Notre prélèvement était de 9 867 850 € depuis 2013. Il convient d'y ajouter désormais le prélèvement de Tourbes estimé à 229 525 €.

Le prélèvement au titre du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) devrait donc s'élever à 10 097 375 € du fait de l'intégration de Tourbes.

S'agissant des attributions de compensation (AC) versées aux communes, il convient de prévoir une légère évolution due, comme l'an passé, au reversement aux communes concernées d'une quote-part de la fiscalité perçue sur les centrales solaires au sol qui rentrent dans le volet solaire du Schéma Directeur d'implantation des énergies renouvelables sur le territoire intercommunal.

Elles sont susceptibles d'être modifiées dans le cadre de la CLETC pour la compétence « Promotion du Tourisme » qui fixera les montants en cours d'année.

- Charges financières : 0,86 M€

Vu qu'il n'y a pas eu de nouvel emprunt contracté en 2016, les intérêts de la dette diminuent.

Du fait de la prise de compétence Eau et Assainissement, et afin de gérer les besoins ponctuels de trésorerie, le seuil de réalisation des lignes de trésorerie est passé de 5 à 7 millions d'euros.

Graphique d'extinction prévisionnelle de la dette



Il résulte du projet de budget 2017 une épargne brute de 3 M€ (elle était de 3,48 M€ au BP 2016).

3. Projets envisagés en investissement

- Poursuite des programmes d'investissement engagés dans le cadre d'une démarche pluriannuelle :

- **Restauration du Château Laurens à Agde** : au Budget Primitif sera proposée la continuation des restaurations, études et travaux, en fidélité aux origines historiques du château Laurens et à ces relations aux avant-garde de l'époque.

Le chantier de restauration de la Villa Laurens concerne principalement les sous-bassement, la charpente et les menuiseries afin de rendre la Villa Laurens hors d'eau et hors d'air, ainsi que la conservation et la restauration des éléments et mobiliers de décors.

Chiffré à 10 850 000 €, le projet global qui comprend 4 phases est subventionné à hauteur de 70% par les partenaires publics. C'est actuellement le plus gros chantier soutenu par la DRAC au sein de la nouvelle Région Occitanie. 3 M€ seront inscrits au BP2017.

- **Amélioration de l'Habitat** : les programmes d'aides seront reconduits au titre des différents dispositifs (délégation de l'aide à la pierre, OPAH RU, actions façades, ...) et une enveloppe spécifique pour soutenir les projets de création de logements locatifs sociaux. Les objectifs 2017 étant d'aider :

- dans le parc privé : 240 logements (dont 195 avec une aide CAHM) avec 192 bénéficiant d'une prime FART de l'Etat (dont 159 éco-primes CAHM) et 30 façades dans les centres anciens
- dans le parc public : 314 logements locatifs sociaux nouveaux dont 302 financés par l'agglo (103 PLAI et 199 PLUS) et 12 PLS non financés

En plus d'offrir des solutions de logement au plus grand nombre, de favoriser la mixité, cette politique contribue au maintien d'une dynamique des centres anciens, à des logements conformes aux exigences du développement durable.

1,3 M€ prévu au budget 2017, auxquels s'additionnent les 2,4 M€ gérés pour le compte de l'Etat (en dépenses et en recettes).

- **L'ultra Haut Débit** : l'accessibilité numérique, fiable et à très haut débit, est un enjeu majeur pour un territoire touristique comme le nôtre. L'Agglomération a fait le choix d'investir dans un réseau de fibre optique, avec un engagement de 5,7 millions d'€.

Les phases 2 et 3 sont programmées sur 4 ans pour un montant de 4,5 millions d'€.

Si la couverture Ultra Haut Débit Internet est un atout majeur pour faciliter au quotidien le travail des professionnels et rendre notre territoire encore plus attractif économiquement, la fibre optique va aussi favoriser la continuité des services publics dans les zones rurales, et l'interconnexion des bâtiments publics du territoire va conduire à la mutualisation du système d'information de l'Agglo.

- **La Pépinière d'entreprises HELIOPOLE** : l'Agglo lance, sur le site de la Capucière à Bessan, la construction d'une pépinière d'entreprises à vocation régionale de plus de 2 000 m² d'espaces de travail avec 25 bureaux destinés à l'accueil des startups innovantes, 3 salles de réunion de 50m², 700 m² d'ateliers et un espace de co-working. La pépinière d'entreprises favorisera notamment la création et le développement de start-up innovantes dans l'économie du Bien Etre dans les domaines du tourisme, de la viticulture, du bâtiment, des services à la personne, du médical, de la transition énergétique.

La réalisation de ce bâtiment, estimée à 4,2 M€, est inscrite sur les exercices 2017 et 2018, avec 700 000 € au BP2017, financé à 30%.

Parallèlement, 480 000 € TTC sont prévus en 2017 pour aménager des locaux à Saint-Thibéry en vue de la création d'une pépinière relais. Cette pépinière, incubateur à startup, va bénéficier de la puissance de la fibre à 1 Gigabit, pour favoriser l'implantation sur le territoire de start-up de l'économie du numérique.

- **Restauration du trait de côte Vias Ouest / Portiragnes** : dans le cadre de la réflexion sur la relocalisation des activités et des biens en côte ouest de Vias, le programme d'aménagement du territoire prenant en compte l'évolution des risques, appelé « plan guide » se poursuit. Le conseil de gestion patrimoniale et ses commissions thématiques seront organisés autant que de besoin afin de débattre et co-construire les thématiques en lien avec le plan guide.

Les études et dossiers réglementaires relatifs à la mise en œuvre des exercices 2 et 3 de reconstitution du littoral de la côte ouest de Vias et des aménagements en mer seront menés en même temps que la définition des travaux sur le littoral de Valras, grâce à un groupement de commande, dans un but de simplification des procédures, d'optimisation des coûts et des conditions de réalisation des prestations. En effet, la problématique d'érosion se retrouve sur ces 2 secteurs et, si la nature des travaux peut différer, le gisement de sable à utiliser identifié à ce jour est le même, le site des Orpellières. Une réflexion à une échelle plus large s'avère donc plus pertinente pour mener à bien ces travaux. Les négociations foncières pour la réalisation des travaux se poursuivent.

Après une 1^{ère} tranche de travaux en 2015, environ 1,6 M€ seront inscrits en particulier pour les nouvelles acquisitions.

- **Développement du site des métiers d'art** : poursuite des acquisitions et des travaux de rénovation visant à étoffer et renforcer ce dispositif.

- **Inscription de nouvelles opérations en lien avec les opportunités de financement :**

- **Eco- accueil du Bagnas** : il s'agit d'un outil de sensibilisation et d'animation pour cette réserve naturelle nationale, site Natura 2000, d'une vitrine des espaces naturels du territoire et de leur politique de protection, élément d'un ensemble patrimonial et culturel s'articulant à l'échelle de la CAHM et au-delà. La CAHM pilote ce projet en partenariat avec la DREAL, le Conservatoire du Littoral, la mairie d'Agde et l'ADENA. En 2017 les études de maîtrise d'œuvre et environnementales seront menées ; l'économie du projet sera affinée afin d'obtenir les permis et autorisations nécessaires à la réalisation des travaux les années suivantes.

- **Epanchoirs** : afin de programmer les travaux de restauration d'un épanchoir sur le canal du midi pour fin 2017, une mission de maîtrise d'œuvre se déroulera dès le début de l'année, et 201 800 € seront consacrés à cette opération en 2017.

- **Construction d'une bergerie sur la commune de Castelnau de Guers** : le bâtiment d'élevage communautaire réalisé par la CAHM s'inscrit dans la lutte contre la déprise rurale en optimisant la gestion des espaces agricoles et naturels tout en soutenant l'activité agricole et le développement des circuits courts. Ce bâtiment de 640 m² comprenant une bergerie, un hangar de stockage du foin ainsi qu'un local destiné à l'accueil du public a pour objectif de relancer la pratique pastorale afin d'impulser une nouvelle dynamique d'entretien et de développement du territoire.

- **Maintien des dispositifs d'aide aux projets communaux et à la valorisation du patrimoine :**

Depuis l'an passé, l'enveloppe du fonds de concours pour l'aide aux projets communaux et de cœur de village a été portée à 500 000 €. Comme prévue, elle est reconduite en 2017. Ce dispositif permet à la CAHM d'accompagner l'action d'embellissement des traversées et cœur de village dans une vision de valorisation patrimoniale et paysagère.

De plus, l'enveloppe de 100 000 € destinée à la restauration des espaces verts sur les communes est maintenue.

Enfin, une enveloppe de 20 000 € est à nouveau consacrée à la restauration du petit patrimoine mobilier et immobilier des communes, classé ou inscrit et aura un effet de levier avec les aides de l'Etat à hauteur de 50%. A cela s'ajoute cette année une enveloppe de 30 000 € pour aider les communes à restaurer leur petit patrimoine non inscrit. Ceci fera l'objet d'un règlement spécifique.

- Maintien de l'effort de maintenance et de modernisation des moyens internes et du patrimoine intercommunal :

En 2017, il est prévu de consacrer 550 000 € à l'entretien des bâtiments et sites communautaires, et 640 000 € seront inscrits pour le renouvellement des matériels.

Les dépenses d'équipement prévues en 2017, de 17,9 M€, seront financées par 7,03 M€ de subventions, 1,4 M€ de FCTVA, 4 M€ d'autofinancement et 5,5 M€ d'emprunt.

L'encours de dette que vise la CAHM pour la fin de l'exercice 2017 restera majoritairement à taux fixe, et des produits à taux variables pourront être contractés afin d'obtenir un meilleur équilibre dans la structure de notre dette.

Par ailleurs, le développement économique pour l'emploi demeure pour 2017 un axe majeur qui mobilise l'énergie de l'agglomération en lien avec les partenaires économiques.

Le service Aides aux entreprises permet aux entreprises de bénéficier d'aides à l'investissement issues de l'Europe, de la Région et du Département. Ce service est un atout pour les porteurs de projets souhaitant s'installer sur notre territoire.

La création de parcs d'activités économiques reconnus d'intérêt communautaire constitue un enjeu fort aux impacts marqués sur le territoire, qu'il faut pouvoir réguler dans le sens d'un développement durable.

B. Les Budgets Annexes :

Suppression en 2017 du Budget Annexe ADS, budget qui avait vocation à retracer les écritures pour l'instruction des permis de la Communauté de Communes du Pays de Thongue, et clôture du Budget annexe de La Crouzette à Saint-Thibéry du fait de la vente en 2016 de la dernière parcelle, après le vote des Comptes Administratifs 2016.

Création en 2017 d'un budget annexe Eau, d'un budget annexe assainissement et d'un budget annexe pour le PAE Plein Sud à Tourbes.

- PAEHM en budgets annexes :

- Budget Annexe PAEHM La Capucière à Bessan :

Les travaux d'aménagement du giratoire d'entrée de ville / entrée du parc « Hélios » sont terminés. Un 1^{ère} tranche de travaux est prévue en 2017 pour 2,75 M€ HT et la 2^{ème} tranche devrait s'élever à 3,09 M€ HT en 2018. Une vente de terrain à Intermarché est prévue pour 2,5 M€.

- Budget Annexe PAEHM Le Puech à Portiragnes :

60 000 € HT pour finir les travaux en 2017. Début de commercialisation.

- Budget Annexe PAEHM L'Audacieux à Florensac :

En cours de commercialisation. De nouveaux travaux sont prévus pour pallier aux problèmes d'inondation pour 40 000 €.

- Budget Annexe PAEHM Les Roches Bleues à Saint-Thibéry :

Phase d'études techniques et réglementaires pour un futur parc industriel d'environ 40 hectares. 1,5 M€ d'acquisitions foncières sont prévues en 2017.

- Budget Annexe PAEHM La Méditerranéenne à Agde :
Les études préliminaires ont permis de cadrer le programme urbain et économique que la CAHM a testé auprès d'opérateurs et investisseurs privés.
Pour 2017, sont prévus les travaux de déconstruction et de dépollution des bâtiments pour 1 M€, et une autre tranche de 1M€ sera à inscrire en 2018.
- Budget Annexe PAEHM Le Roubié à Pinet :
Les acquisitions foncières sont en cours. Il est prévu 700 000 € de travaux.
- Budget Annexe PAEHM Jacques Cœur à Montagnac :
Acquisitions foncières 600 000 € et 280 000 € d'études techniques pour ce parc en vitrine du projet de déviation de la RD613 assurant la communication entre l'A75 et le Bassin de Thau (25 ha).

Les budgets annexes des PAEHM « Les Clairettes » à Adissan, « Parc Technologique » à Saint-Thibéry et « Les Pradels » à Pomerols seront clôturés fin 2017.

- Budget Annexe du Hameau Agricole à Saint-Thibéry :

Le projet est terminé et permet aux agriculteurs de s'installer en se regroupant et en mutualisant des services tout en sauvegardant les paysages agricoles sans le mitage des hangars et installations. De plus, l'aire de lavage est terminée et mise à disposition des agriculteurs du hameau.

- Budget Annexe Transport :

L'année 2017 sera marquée par des études en vue de préparer la nouvelle Délégation de Service Public pour le 1^{er} mars 2018.

En 2016, nous avons perçu 2 347 353,13 €, c'est-à-dire plus de VT que prévu au Budget Primitif 2016 (2,2 M€).

Pour 2017 nous avons prévu de percevoir 2,3M€ de Versement Transport (équivalent au réalisé 2016).

La compensation de l'Etat pour l'exonération liée au relèvement du seuil des personnes assujetties au versement transport sera retracée au chapitre 75.

- Budget Annexe des Ordures Ménagères :

Ce budget a été créé au 1^{er} juillet 2014. Il retrace la gestion du service de collecte et traitement des ordures ménagères et du service des encombrants.

- Nouveaux Budgets Annexes 2017 :

- PAEHM : création du budget annexe « Plein Sud » à Tourbes.
L'agglomération a anticipé les prises de compétences « Eau et Assainissement » et a créé, par délibérations du 24 octobre 2016 pour une application au 1^{er} janvier 2017, 2 budgets annexes : un budget annexe « Eau » et un budget annexe « Assainissement collectif ». Le plan comptable M49 sera appliqué à ces 2 budgets.
- Eau et Assainissement : Afin d'identifier les besoins, et de trouver des solutions envisageables, la CAHM va élaborer un schéma directeur pour les eaux usées, l'alimentation en eau potable et l'eau pluviale sur l'ensemble du territoire.

En 2017, il sera programmé 16,7 M€, essentiellement pour réhabiliter et étendre des réseaux de l'alimentation en eau potable et des eaux usées sur les communes membres.

Par délibération du 19 janvier 2017, la CAHM a souhaité conserver des tarifs d'eau potable et d'assainissement collectifs, différents par commune, le temps d'homogénéiser la qualité et le niveau du service. Une délibération complémentaire est prévue au Conseil communautaire du 27 février 2017.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du débat sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2017, conformément aux règles légales en vigueur ;
- **D'APPROUVER** le Rapport d'Orientations Budgétaires 2017 (*rapport transmis aux Elus en annexe à la convocation*) ;
- **DIT QUE** cette délibération sera notifiée aux services préfectoraux.

Fait et délibéré à TOURBES les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 27 FEVRIER 2017

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

Date de convocation :

Mardi 21 Février 2017

Affichage effectué le :

- 6 MARS 2017

OBJET :

Subvention à l'association
OCCITAN-IX et autorisation
de signature de la convention
d'objectifs (annule et remplace
la délibération du 17/12/2015)

N° 002104

Question N°3 à l'O.J.

Réf. : Finances, Observatoire fiscal

Rubrique dématérialisation : 7.5.2.3.

Subvention accordées par les communes et
les EPCI

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-sept février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **TOURBES** (*Foyer des Campagnes*), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE*, **Président**.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : Mme Haude VIGNERON * **FLORENSAC** : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Marc KAUFER * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD, M. Alain RYAU * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith TABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-François BARRACHINA * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTELLER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent CAUDY * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Vice-Président

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 mars 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170225-4mc1D0021040-DE

Monsieur le Président expose qu'afin de favoriser l'attractivité et le développement des parcs d'activités économiques du territoire, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée avait décidé d'initier une démarche visant la construction d'un réseau de desserte et d'interconnexion Ultra Haut Débit, en fibre optique avec la création d'un GIX (Global Internet eXchange) qui s'appuie, notamment, sur l'association « OCCITAN-IX » qui servira d'outil pour coordonner, organiser et assembler toutes les actions à mener.

Monsieur le Rapporteur expose que par délibération du 14 décembre 2015, la CA Hérault Méditerranée avait approuvé le projet de statut de l'association OCCITAN-IX ainsi que son adhésion à hauteur de 219 000 euros (sur la base de 3 euros par habitant) et le versement d'une cotisation annuelle de 250 euros.

Le plan de financement du projet ayant évolué, il est proposé d'annuler la délibération du 14 décembre 2015 et d'autoriser le versement d'une subvention de 100 000 euros à l'association OCCITAN-IX.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer, d'une part sur l'annulation de la délibération n° 1773 du 14 décembre 2015 et, d'autre part sur l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2017 d'un montant de 100 000 euros et l'autorisation du Président à signer la convention d'objectifs avec l'Association « OCCITAN-IX ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

Monsieur Guy AMIEL ne prend pas part au vote,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ANNULER** la délibération n° 1773 du 14 décembre 2015 ;
- **D'ALLOUER** à l'association « OCCITAN-IX » une subvention pour l'exercice 2017 de 100 000 Euros ;
- **D'AUTORISER** le Président de la CA Hérault Méditerranée à signer avec l'association « OCCITAN-IX » la convention d'objectif 2017 ;
- **D'AUTORISER** le Président de la CA Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette subvention ;
- **DE CHARGER** monsieur le Président de procéder au mandatement correspondant sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à TOURBES les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 27 FEVRIER 2017

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 47

Date de convocation :
Mardi 21 Février 2017

Affichage effectué le :
~ 6 MARS 2017

OBJET :

Désaffiliation de la CAHM
du Centre de Gestion de la
fonction publique territoriale
de l'Hérault (CG 34)

N° 002105

Question N°4 à l'O.J.

Réf. : Ressources humaines
Rubrique dématérialisation : 4.1. Personnel
titulaire de la fonction publique territoriale

Monsieur le Vice-Président expose que les communes et les EPCI qui emploient moins de 350 fonctionnaires (titulaires ou stagiaires) à temps complet sont affiliés à titre obligatoire au Centre de Gestion.

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée remplit, depuis le 1^{er} janvier 2017, la condition d'effectifs prévue par le Décret du 26 juin 1985 pour mettre un terme à son affiliation au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (effectifs au 01/01/2017 : 395).

Le Décret du 26 juin 1985 prévoit en effet : « lorsque les effectifs d'une commune ou d'un établissement public administratif affilié à titre obligatoire atteignent ou dépassent 350 fonctionnaires titulaires ou stagiaires à temps complet, cette commune ou cet établissement public reste affilié, sauf si, dans un délai de trois mois à compter du dépassement du seuil, la commune ou l'établissement public a notifié au centre de gestion sa décision de retrait. L'affiliation prend fin de plein droit le 1^{er} janvier de l'année qui suit la date de notification de la décision ».

En application de ces dispositions, la CA Hérault Méditerranée doit notifier au Centre de Gestion 34 sa décision de retrait avant le 31 mars 2017.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILLOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON * **FLORENSAC :** M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDS, Mme Murielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Marc KAUTLER * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD, M. Alain RYAU * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRACNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-François BARRACHINA * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTELLER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **PEZENAS :** Mme Christiane GOMEZ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Rémy CLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent CAUDY * **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Edgar SICARD, Vice-Président délégué aux ressources humaines

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 mars 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-201702254mc1D0021050-DE

Il est rappelé que les prestations du Centre de Gestion pour la CAHM consistent essentiellement en la gestion des Commissions Administratives Paritaires (CAP). La CAP est l'instance composée de représentants du personnel et de la collectivité qui est consultée sur les questions d'ordre individuel liées à la carrière des fonctionnaires (avancements et promotions). Plusieurs éléments motivent cette proposition :

- Pour la collectivité, cela générera une économie financière de l'ordre de 53 000 € annuels.
- Cette désaffiliation permettra de doter la CAHM d'une CAP propre ou intercommunale avec la ou les communes de notre territoire qui le souhaiteraient, ce qui facilitera la mise en place d'une politique d'avancements et de promotions pleinement commune.
- Cette proposition est cohérente avec la mutualisation des services en cours (via les mutualisations et transferts de compétences en cours et à venir).
- Pour les agents, cette évolution n'aura aucune incidence sur les possibilités d'avancements de grade puisque les ratios s'appliquent à l'effectif de la CAHM ; il n'y aura pas non plus d'impact significatif sur les possibilités de promotion interne, notamment pour les filières administratives et technique.

Monsieur le Rapporteur propose aux membres du Conseil Communautaire de notifier la décision de désaffiliation avant le 31 mars 2017, afin qu'elle soit effective à compter du 1^{er} janvier 2018.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux ressources humaines

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 20/02/2017

Après en avoir délibéré,

DECIDE A LA MAJORITE

45 pour dont 6 procurations (C. RAYNAUD, S. HUGONNET, G. KERVELLA, R. GLOMOT, B. SAUCEROTTE, P. GENIEIS-TORAL)

10 contre : C. SEIWERT (procuration Fabrice MUR), V. GAUDY (procuration J.Ch. SERS),
N. MARTINEZ, P. MARHUENDA, M. LE GOFF, A. JALABERT, A. RIVIERE, R. MONEDERO.

- **DE NOTIFIER** la décision de désaffiliation de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault avant le 31 mars 2017, afin qu'elle soit effective à compter du 1^{er} janvier 2018.

Fait et délibéré à TOURBES les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 27 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-sept février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **TOURBES (Foyer des Campagnes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

Date de convocation :

Mardi 21 Février 2017

Affichage effectué le :

- 6-MARS 2017

OBJET :

Comité des Œuvres Sociales
de la mairie d'Agde, du CCAS
& de la CAHM :
autorisation de signature de la
convention d'objectifs 2017/2020

N° 002106

Question N°5 à l'O.J.

Réf : Ressources Humaines

Rubrique, dématérialisation : 7.5.2.3.

Subvention accordées par les communes et
les EPCI

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUVE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON * **FLORENSAC :** M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Marc KAUFLE * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD, M. Alain RYAU * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-François BARRACHINA * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe KUPPE * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTELLER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **PEZENAS :** Mme Christiane GOMEZ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christiane PRADEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent CAUDY * **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Edgar SICARD, Vice-Président délégué aux ressources humaines

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 mars 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400619-201702254mc1D00210610-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle que par délibération du 27 janvier 2003, le Conseil Communautaire a décidé d'adhérer au Comité des Œuvres Sociales « de la ville d'Agde et du Centre Communal d'Action Sociale d'Agde ».

Monsieur le Rapporteur expose que, conformément aux statuts de ladite association et en sa qualité d'employeur, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée doit verser une subvention annuelle d'un montant équivalent à 0,8 % de la masse salariale brute. Pour se faire, il est proposé de passer une convention d'objectifs pour les exercices 2017, 2018, 2019 et 2020 qui définit les engagements réciproques des parties pour la réalisation d'un programme d'activités répondant aux besoins des adhérents.

Le Comité des Œuvres Sociales a pour objet de fournir une aide matérielle, financière, morale et culturelle aux agents stagiaires, titulaires, non titulaires, à temps complet, non titulaires à temps non complet, ayant plus de six mois continus de présence, les Emplois Aidés, emplois jeunes et les contractuels en activité, à l'exclusion des saisonniers et des apprentis. Cette aide s'exercera notamment en matière d'aide à la famille, d'aide sociale, de loisirs culturels et sportifs.

A cet effet, la présente convention fixe le cadre général du programme d'activités, précise par catégorie les actions à entreprendre et arrête les procédures à mettre en œuvre pour leur réalisation, ainsi que les modalités de la participation de la CAHM à leur financement.

Ainsi, à titre indicatif pour l'exercice 2017, il est proposé de verser la subvention de notre structure au Comité des Œuvres Sociales « de la ville d'Agde, du CCAS d'Agde & de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée » qui s'élève à 113 701,00 Euros, calculé sur la base de 0,8 % de 12/12^{ème} de masse salariale.

Par ailleurs, il précise qu'une subvention complémentaire sera accordée en fin d'année pour l'organisation de l'arbre de Noël des enfants jusqu'à l'âge de 12 ans des agents de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée. A titre indicatif pour l'exercice 2017, la subvention complémentaire s'élève à 6 480 Euros.

Monsieur le Vice-Président invite l'Assemblée délibérante à autoriser son Président à signer la convention d'objectifs 2017/2020 avec le Comité des Œuvres Sociale de la Maire d'Agde, du C.C.A.S. & de la C.A.H.M.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux ressources humaines,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 20/02/2017,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la convention d'objectifs 2017/2020 avec le Comité des Œuvres Sociale de la Maire d'Agde, du C.C.A.S. & de la C.A.H.M. ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CA Hérault Méditerranée à signer la convention d'objectifs 2017/2020 ;
- **D'ALLOUER** une subvention annuelle au Comité des Œuvres Sociale de la Maire d'Agde, du C.C.A.S. & de la C.A.H.M., à titre indicatif pour l'exercice 2017 la subvention s'élève à la somme de 113 701,00 Euros ;
- **D'ALLOUER** une subvention complémentaire au Comité des Œuvres Sociale de la Maire d'Agde, du C.C.A.S. & de la C.A.H.M. en fin d'exercice pour l'organisation de l'arbre de Noël des enfants jusqu'à l'âge de 12 ans des agents de la CA Hérault Méditerranée, à titre indicatif pour l'exercice 2017 la subvention complémentaire s'élève à la somme de 6 480 Euros ;
- **DIT QUE** la subvention est calculée sur la base de 0,8 % de 12/12^{ème} de masse salariale du chapitre 012 du dernier Compte Administratif voté.

Fait et délibéré à TOURBES les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 27 FEVRIER 2017

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

Date de convocation :

Mardi 21 Février 2017

Affichage effectué le :

- 6 Mars 2017

OBJET :

Renouvellement de la convention
de prestation de service
informatique & systèmes
d'information entre la CAHM
et l'Office de Tourisme
Communautaire Cap d'Agde
Méditerranée pour une durée
de 12 mois

N° 002107

Question N°6 à l'O.J.

Réf. : Informatique et systèmes
d'information

Rubrique dématérialisation : I.3.1.

Délibération autorisant la signature des
conventions

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-sept février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **TOURBES** (*Foyer des Campagnes*), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Marc KAUFER * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD, M. Alain RYAU * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-François BARRACHINA * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTEILLER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **PEZENAS :** Mme Christiane GOMEZ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président aux finances et à l'optimisation budgétaire

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 mars 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-201702254mc1D8021070-BF

Monsieur le Vice-Président expose que la convention de prestation de service informatique & systèmes d'information entre la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et l'Office de Tourisme Communautaire Cap d'Agde Méditerranée est arrivée à échéance au 31 décembre 2016 et que ce dernier souhaite renouveler cette mission d'accompagnement dans le domaine de la maintenance et du suivi de son système d'informations :

- ✓ La gestion administrative est placée sous l'autorité du Directeur de l'Office de Tourisme Communautaire :
 - Encadrement des contrats liés au bon fonctionnement des outils du système d'information avec le directeur ;
 - Participation aux réunions stratégiques ayant trait à l'évolution du système d'Information de l'Office de Tourisme du Cap d'Agde.
- ✓ La gestion technique du réseau informatique et téléphonique est placée sous l'autorité de la CAHM sans aucune condition de durée :
 - Assistance aux utilisateurs ;
 - Accompagnement des interventions des prestataires de l'OTC (Installation, dépannage, paramétrage, etc...) ;
 - Dépannage et installation de tous les périphériques présents sur le réseau de l'OTC.

Monsieur le Rapporteur précise que les prestations sont assurées par la Communauté d'agglomération en contrepartie du versement de la part de l'OTC d'un montant forfaitaire de 1 575 Euros par mois, soit au total 18 900 Euros pour l'exercice 2017 étant entendu que, compte tenu des technologies modernes utilisées par le Système d'Information de la CA Hérault Méditerranée, la présence physique d'un agent de la Communauté d'agglomération au siège de l'OTC Cap d'Agde Méditerranée n'est pas systématiquement nécessaire, néanmoins la Communauté d'agglomération s'engage, à libérer autant que de besoin ses techniciens afin qu'ils puissent assister efficacement les agents de l'Office de Tourisme Communautaire en cas de besoin.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur l'approbation du renouvellement de la convention de prestation de services entre la CAHM et l'OTC Cap d'Agde Méditerranée et à autoriser son Président à signer ladite convention qui définit les engagements réciproques entre les deux structures pour une durée de douze mois.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,
Vu l'avis favorable des membres du Bureau communautaire du 20/02/2017,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le renouvellement de la convention de prestation de service informatique & systèmes d'information entre la CA Hérault Méditerranée et l'OTC Cap d'Agde Méditerranée pour une durée de douze mois ;
- **D'AUTORISER** le Président de la CAHM à signer ladite convention fixant les modalités entre les deux structures ;
- **D'ENCAISSER** les recettes sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à TOURBES les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 27 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-sept février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **TOURBES (Foyer des Campagnes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

Date de convocation :

Mardi 21 Février 2017

Affichage effectué le :

- 6 MARS 2017

OBJET :

Restauration du Château
Laurens : autorisation de
signature des marchés (lot 4
«menuiserie/ébénisterie/charpent
e/agencement cuir» ; 6
«peinture» ; « ; 8 «papiers
peints» ; et 9 «conservation
restauration de tissus soierie
passementerie tapisserie»

N° 002108

Question N°7 à l'O.J.

Réf. : Service commun marchés
publics cahm/ville d'Agde

Rubrique dématérialisation : I.I.I.

Délibération relative aux marchés publics

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJO, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE * **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Marc KAUFER * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD, M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-François BARRACHINA * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine CROLEAU * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTELLER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **PEZENAS :** Mme Christiane GOMEZ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Rémy CLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, *propriété voirie*

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 mars 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400619-201702254mc1D00210810-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle que dans le cadre de la réhabilitation du château Laurens, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a lancé en date du 8 juillet 2016 un appel d'offre ouvert conformément aux articles 25-I-1° et 67 et 68 du décret du 25 mars 2016 sur la base d'un montant estimatif de travaux de 10 400 000 € HT et que le dossier de consultation comprenait 15 lots.

Par délibération en date du 24 octobre 2016 et du 12 décembre 2016 le Conseil Communautaire a autorisé monsieur le Président à signer les marchés suivants :

- ✓ Lot 01 : «fondations spéciales» avec l'Entreprise URETEK France domiciliée 15, Boulevard Robert Thiboust – 77700 SERRIS pour un montant de 366 010,00 Euros HT ;

- ✓ Lot 02 : « *échafaudages - gros-œuvre - maçonnerie - pierre de taille* » avec le Groupement d'entreprises GIRARD/BOURDARIOS/SERVICE CORREA domiciliée 390, Avenue du Grand Cigognon – BP 20985 – 84084 AVIGNON CEDEX 9 pour un montant de 5 638 761,05 Euros HT (marché de base plus prestations supplémentaires éventuelles) ;
- ✓ Lot 03 : « *couverture* » avec l'Entreprise BOURGEOIS domiciliée 30, Rue Barthélémy Contectin – 30300 FOURQUES pour un montant de 188 984,47 Euros H.T. (marché de base plus prestations supplémentaires éventuelles) ;
- ✓ Lot 05 « *serrurerie – ferronnerie – miroiterie* » à l'entreprise SOLAGRAG, domiciliée Zone Industrielle 2 Rue De Chiminie – 34302 AGDE Cedex pour un montant de 745 176,07 € HT (marché de base plus prestations supplémentaires éventuelles) ;
- ✓ Lot 07 « *conservation – restauration de décors peints* » à l'entreprise ARCANES – CINZIA PASQUALI, domiciliée 21 Rue du Pont aux Choux – 75003 PARIS pour un montant de 643 305,60 € HT (marché de base plus prestations supplémentaires éventuelles) ;
- ✓ Lot 10 « *Vitrail* » à l'entreprise PIERRE RIVIERE VITRAUX, domiciliée 4 ZA Joulieu – 09000 SAINT JEAN DE VERGES pour un montant de 24 058,33 € HT ;
- ✓ Lot 11 « *lustrerie* » à l'entreprise VALLUX, domiciliée 4, rue Marcel Pagnol 34130 LANSARGUES pour un montant de 87 270,00 € HT (marché de base) ;
- ✓ Lot 12 « *plomberie – chauffage - ventilation* » à l'entreprise SANITHERMIC, domiciliée 70 Avenue des Cocardières – 34160 CASTRIES pour un montant de 359 000,00 € HT (marché de base plus prestations supplémentaires éventuelles) ;
- ✓ Lot 13 « *électricité* » à l'entreprise ENGIE INEO, domiciliée ZA Fonds de la Banquière BP 2032 LE METEOR 34872 LATTES pour un montant de 405 152,47 € HT (marché de base plus prestations supplémentaires éventuelles) ;
- ✓ Lot 14 « *ascenseur* » à l'entreprise ACAF, domiciliée ZAC Garosud – 1232 Rue de la Castelle – 34076 MONTPELLIER pour un montant de 25 940,00 € HT ;
- ✓ Lot 15 « *Paratonnerre* » à l'entreprise ROYON CAMPA, domiciliée ZAE Saint Michel – 2 Allée Gustave Eiffel – 34770 GIGEAN pour un montant de 7 301,09 € HT.

Monsieur le Rapporteur expose que les lots 04 « *menuiserie – ébénisterie – charpente, vitrerie – agencement – cuir* » ; 06 « *peinture* » ; 08 « *papiers peints* » et 09 « *conservation – restauration de tissus – soierie – passementerie – tapisserie* » ont été déclarés infructueux et qu'en date du 20 janvier 2017 une nouvelle consultation a été lancée.

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'autoriser monsieur le Président à signer ces marchés à intervenir sur la base des montants estimatifs suivants :

- ✓ Lot 04 « *menuiserie – ébénisterie – charpente, vitrerie – agencement – cuir* » : 897 478,74 € HT ;
- ✓ Lot 06 « *peinture* » 208 076,07 € HT ;
- ✓ Lot 08 « *papiers peints* » 135 683,27 € HT ;
- ✓ Lot 09 « *conservation – restauration de tissus – soierie – passementerie – tapisserie* » : 130 100,64 € HT.

Monsieur le Vice-Président invite l'Assemblée délibérante à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à la commande publique, propriété voirie
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer les marchés à intervenir pour les lots listés ci-dessous, conformément aux choix des membres de la Commission d'Appel d'Offres :
 - Lot 04 « menuiserie – ébénisterie – charpente, vitrerie – agencement – cuir »,
 - Lot 06 « peinture »,
 - Lot 08 « papiers peints »,
 - Lot 09 « conservation – restauration de tissus – soierie – passementerie – tapisserie »
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CA Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à TOURBES les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 27 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-sept février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **TOURBES (Foyer des Campagnes)**, sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président*.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

Date de convocation :

Mardi 21 Février 2017

Affichage effectué le :

- 6 MARS 2017

OBJET :

Marché de la voirie des secteurs
géographiques d'Agde et de
La Tamarissière et prestations
spécifiques sur le territoire
de la CAHM :
Avenant n°3 de prolongation
du marché

N° 002109

Question N°8 à l'O.J.

Réf. : Service commun marchés publics
cahm/ville d'Agde

Rubrique dématérialisation : I.I.I.

Délibération relative aux marchés publics

✓ *Considérant que le procès-verbal de passation d'un Avenant en Commission d'Appel d'Offres a été transmis aux Elus en annexe à la convocation.*

Monsieur le Vice-Président rappelle que le marché de nettoyage propreté voirie de la ville d'Agde passé avec la SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT pour une durée de cinq années arrive à son terme le 12 avril 2017.

Monsieur le Rapporteur expose que dans le cadre du nouveau marché, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée souhaite identifier au mieux les besoins en matière de nettoyage sur la commune d'Agde afin d'optimiser les moyens affectés à cette prestation.

Ainsi, le dossier de consultation des entreprises en cours d'élaboration nécessite un travail approfondi en matière de collecte des données tant au niveau technique que d'un point de vue administratif.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILLOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Hande VIGNERON * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Marc KAUTLER * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD, M. Alain RYAU * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-François BARRACHINA * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTELLER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **PEZENAS :** Mme Christiane GOMEZ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Geraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : R. CAIRAUD, Vice-président délégué à la commande publique, propreté voirie

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 mars 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-201702254mc1D0021090-DE

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire, après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, réunie en date du 16 février 2017, de prolonger le marché de nettoyage actuel pour une durée de deux mois et demi, soit jusqu'au 27 juin 2017.

Il indique que l'Avenant n°3 de prolongation du marché de nettoyage de la voirie des secteurs géographiques d'Agde et de la Tamarissière et prestations spécifiques sur le territoire de la CAHM a été estimé à la somme de 496 448,52 €, soit 198 579,41 € par mois (montant calculé hors révision de prix).

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Ouï l'exposé de son Vice-Président, délégué à la commande publique, propreté voirie
Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 16/02/2017,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PASSER** avec la SOCIETE MEDITERRANÉENNE DE NETTOIEMENT un Avenant N°3 de prolongation du marché d'une durée de deux mois et demi ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CA Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapporter à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CA Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à TOURBES les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 27 FEVRIER 2017

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

Date de convocation :

Mardi 21 Février 2017

Affichage effectué le :

- 6 MARS 2017

OBJET :

Marché de fourniture
de végétaux :
lancement de la consultation
et autorisation de signature
des marchés

N° 002110

Question N°9 à l'O.J.

Réf. : Service commun des marchés
publics cahm/ville d'Agde

Rubrique dématérialisation : 1.1.1.

Délibération relative aux marchés publics

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-sept février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **TOURBES** (*Foyer des Campagnes*), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président*.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILLOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Marc KAUFER * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD, M. Alain RYAU * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROIS :** M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-François BARRACHINA * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTELLIER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **PEZENAS :** Mme Christiane GOMEZ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert CAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propriété voirie

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 mars 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170225-4mc1D0021100-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle que le marché à bons de commande concernant la fourniture de végétaux arrive à son terme le 5 mars 2017 et qu'une nouvelle consultation a été lancée sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L 25- 1 1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Monsieur le Rapporteur expose qu'il appartient aux membres du Conseil Communautaire d'autoriser monsieur le Président à signer les accords-cadres à bons de commande sans minimum ni maximum, conformément aux choix des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Il précise que le dossier de consultation est composé des lots suivants :

- ✓ Lot 01 « Arbres » pour un montant estimatif de 13 000 € HT ;
- ✓ Lot 02 « Arbustes » pour un montant estimatif de 20 000 € HT ;
- ✓ Lot 03 « Fleurs » pour un montant estimatif de 30 000 € HT ;

- ✓ Lot 04 « *Palmiers* » pour un montant estimatif de 10 000 € HT ;
- ✓ Lot 05 « *Semences* » pour un montant estimatif de 5 000 € HT ;
- ✓ Lot 06 « *Plantes exotiques* » pour un montant estimatif de 12 000 € HT ;
- ✓ Lot 07 « *Tapis fleuries* » pour un montant estimatif de 10 000 € HT.

Il indique que le montant estimatif des accords-cadres (tous lots confondus) s'élève à la somme de 100 000 € HT et que les marchés seront passés pour une durée d'une année renouvelable trois fois.

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'autoriser monsieur le Président à signer ces accords-cadres à intervenir, conformément au choix des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Ouï l'exposé de son Vice-Président délégué à la commande publique, propreté voirie
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer les accords-cadres à intervenir conformément aux choix des membres de la Commission d'Appel d'Offres ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CA Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à TOURBES les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 27 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-sept février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **TOURBES (Foyer des Campagnes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

Date de convocation :

Mardi 21 Février 2017

Affichage effectué le :

- 6 MARS 2017

OBJET :

Marché de fourniture de
produits phytopharmaceutiques,
terreau, amendement, paillage,
tuteurage et accessoires
de plantation :
lancement de la consultation
et autorisation de signature
des marchés

N° 002111

Question N°10 à l'O.J.

Réf. : Service commun des marchés
publics cahm/ville d'Agde
Rubrique dématérialisation : I.I.I.
Délibération relative aux marchés publics

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON * **FLORENSAC :** M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Marc KAUFER * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD, M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE * **ST PONS DE NAUCHIENS :** M. Jean-François BARRACHINA * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTEILLER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **PEZENAS :** Mme Christiane GOMEZ * **ST PONS DE NAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent CAUDY * **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert GIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propriété voirie

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 mars 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170225-4mc1D0021110-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle que le marché à bons de commande concernant la fourniture de produits phytosanitaires, engrais, terreau, amendement est arrivé à son terme le 3 février 2017 et qu'une nouvelle consultation a été lancée sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L 25- 11° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Monsieur le Rapporteur expose qu'il appartient aux membres du Conseil Communautaire d'autoriser monsieur le Président à signer les accords-cadres à bons de commande sans minimum ni maximum à intervenir, conformément aux choix des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Il précise que le dossier de consultation est composé des lots suivants :

- ✓ Lot 01 « *désherbant* » pour un montant estimatif de 20 000 € HT ;
- ✓ Lot 02 « *fongicides et insecticides* » pour un montant estimatif de 34 000 € HT ;
- ✓ Lot 03 « *engrais* » pour un montant estimatif de 15 000 € HT ;
- ✓ Lot 04 « *terreau, amendement, paillage, tuteurage et accessoires de plantation* » pour un montant estimatif de 20 000 € HT.

Il indique que le montant estimatif du marché (tous lots confondus) s'élève à la somme de 89 000 € HT et que les marchés seront passés pour une durée d'une année renouvelable trois fois.

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'autoriser monsieur le Président à signer ces accords-cadres à intervenir, conformément au choix des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à la commande publique, propriété voirie
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer les accords-cadres à intervenir, conformément aux choix des membres de la Commission d'Appel d'Offres ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CA Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à TOURBES les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 27 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-sept février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **TOURBES (Foyer des Campagnes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

Date de convocation :

Mardi 21 Février 2017

Affichage effectué le :

- 6 MARS 2017

OBJET :

Marché de nettoyage et de curage des canalisations, regard, séparateurs d'hydrocarbure, bacs à graisse, stations d'épuration, lagunes dans les équipements communaux sur le territoire de la CAHM : lancement de la consultation et autorisation de signature des marchés

N° 002112

Question N°11 à l'O.J.

Réf. : Service commun des marchés publics cahm/ville d'Agde
Rubrique dématérialisation : I.I.I.
Délibération relative aux marchés publics

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJO, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBEAU * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARNUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Marc KAUFER * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD, M. Alain RYAU * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-François BARRACHINA * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTELLER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **PEZENAS :** Mme Christiane GOMEZ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert CAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propreté voirie

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 mars 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400619-20170225-lmc1D0021120-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle que par Arrêté préfectoral N°2016-1-1252 en date du 29 novembre 2016 la Communauté d'Agglomération Hérault méditerranée exerce depuis le 1^{er} janvier 2017 la compétence « eau » dans le cadre de ses compétences obligatoires et la compétence « assainissement collectif » dans le cadre de ses compétences facultatives et que, dans ce cadre certaines consultations doivent être lancées afin d'être en conformité avec les règles de la commande publique.

Monsieur le Rapporteur expose qu'au regard des montants estimés pour le « nettoyage et le curage des canalisations, regard, séparateurs d'hydrocarbures, bacs à graisses, station d'épuration, lagunes » que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée doit prendre en charge (120 000 € HT/an), il convient de lancer une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L 25- 11° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et de passer à l'issue de cette dernière des accords-cadres à bons de commande.

Ainsi, il indique qu'il appartient aux membres du Conseil Communautaire d'autoriser monsieur le Président à signer les accords-cadres à bons de commande sans minimum ni maximum à intervenir, conformément aux choix des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Il précise que le dossier de consultation est composé des lots suivants :

- ✓ Lot 1 « *nettoyage et le curage des canalisations, regard, séparateurs d'hydrocarbures, bacs à graisses, station d'épuration, lagunes, secteur Nord* » pour un montant estimatif de 50 000,00 € HT/an ;
- ✓ Lot 2 « *nettoyage et le curage des canalisations, regard, séparateurs d'hydrocarbures, bacs à graisses, station d'épuration, lagunes, secteur Sud* » pour un montant estimatif de 50 000,00 € HT/an.

Il indique que le montant estimatif du marché (tous lots confondus) s'élève à la somme de 100 000,00 € HT/an et que les marchés seront passés pour une durée d'une année renouvelable trois fois.

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'autoriser monsieur le Président à signer ces accords-cadres à intervenir, conformément aux choix des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Ouï l'exposé de son Vice-Président délégué à la commande publique, propreté voirie
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer les accords-cadres à intervenir, conformément aux choix des membres de la Commission d'Appel d'Offres ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget annexe eau et assainissement de la CA Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à TOURBES les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 27 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-sept 27 février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **TOURBES** (*Foyer des Campagnes*), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, **Président**.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 47

Date de convocation :

Mardi 21 Février 2017

Affichage effectué le :

- 6 MARS 2017

OBJET :

Compétence eau et
assainissement - tarifs de
Castelnau de Guers :
délibération complémentaire
à la délibération n°2085
du 19/01/2017

N° 002113

Question N°12 à l'O.J.

Réf. : Eau et Assainissement
Rubrique dématérialisation : 7.1.3. Tarifs
des services publics

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILLOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBEAU * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : Mme Haude VIGNERON * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Marc KAUFER * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD, M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-François BARRACHINA * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTELLER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. J. MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 mars 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170225-4mc1D0021130-DE

- ✓ Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-5 III, L. 5216-5, et les articles L. 2224-7 à L2224-12-5 ;
- ✓ Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
- ✓ Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;
- ✓ Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) ;
- ✓ Vu l'arrêté préfectoral 2002-I-5799 du 17 décembre 2002 modifié portant création de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
- ✓ Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 actant la prise des compétences eau potable et assainissement par la CA Hérault Méditerranée au 01/01/2017 ;
- ✓ Considérant que, l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 acte la prise des compétences eau potable et assainissement par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée au 1/01/2017 ;

- ✓ Considérant que le transfert de compétence entraîne, de plein droit, le transfert de l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert ;
- ✓ Considérant que les modes de gestion des services d'eau et d'assainissement collectif sont actuellement différents sur le territoire :
 - Le service d'eau potable des communes de 7 sont gérées en régie,
 - Le service d'eau potable des communes de 5 sont gérées en DSP,
(5 services sont assurés par le Syndicat des Eaux de la Vallée de l'Hérault et 3 au Syndicat du Bas Languedoc).
 - Le service d'assainissement collectif des communes de 10 sont gérées en régie,
 - Le service d'assainissement collectif des communes de 10 sont gérées en DSP.
- ✓ Considérant que chaque service communal ou syndical possède actuellement son propre patrimoine et son exploitation spécifique ;
- ✓ Considérant que la CAHM va réaliser des travaux de mise à niveau sur chaque commune en fonction des besoins des services ;
- ✓ Considérant que la CAHM, autorité organisatrice des services d'eau et d'assainissement, est seule compétente pour définir les tarifs facturés à l'utilisateur ;
- ✓ Considérant que la CAHM peut décider de tarifs différents en fonction des différences de situation appréciables, en rapport avec les conditions d'exploitation du service ;
- ✓ Considérant les éléments budgétaires transmis par les communes pour l'exercice 2017 et après avoir étudié les tarifs 2017 en concertation avec chaque représentant des communes ;
- ✓ Considérant que la CAHM souhaite conserver des tarifs d'eau potable et d'assainissement collectif différents par commune, le temps d'homogénéiser la qualité et le niveau de service ;
- ✓ Considérant qu'à terme, la CAHM souhaite harmoniser les tarifs applicables en fonction des modes de gestion.
- ✓ Considérant que la CAHM par délibération n°002085 du 19 janvier 2017 a délibéré sur les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour les communes de :
Adissan, Aumes, Agde, Bessan, Caux, Cazouls d'Hérault, de Florensac, Lézignan la Cèbe, Montagnac, Nézignan L'Evêque, Nizas, Pinet, Pomérols, Portiragnes, Saint Pons de Mauchiens, Tourbes et Vias.

Il convient, également, de statuer sur les tarifs applicables sur la commune de Castelnau de Guers. Par conséquent, les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer :

- sur les tarifs d'eau potable hors taxe et taxe Agence de l'Eau suivants, applicables au 1^{er} mars 2017 pour la commune de Castelnau de Guers :

REGIE EAU		
Commune	Part fixe	Part variable
Castelnau de Guers	30,00 €	0,78 €

- les tarifs d'assainissement collectif hors taxes suivants, applicables au 1^{er} mars 2017 pour la commune de Castelnau de Guers :

REGIE ASSAINISSEMENT		
Commune	Part fixe	Part variable
Castelnau de Guers	36,00 €	1,26 €

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** les tarifs sur la commune de Castelnau de Guers pour l'Eau potable tels que sus exposés et de les appliquer à partir du 1^{er} mars 2017 ;
- **D'APPROUVER** les tarifs sur la commune de Castelnau de Guers pour l'assainissement tels que sus exposés et de les appliquer à partir du 1^{er} mars 2017 ;
- **DIT QUE** la présente délibération sera notifiée à la commune de Castelnau de Guers et le comptable de la CA Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à TOURBES les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 27 FEVRIER 2017

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

Date de convocation :

Mardi 21 Février 2017

Affichage effectué le :

- 6 MARS 2017

OBJET :

Transfert des compétences
eau et assainissement :
avenants de scission
pour trois marchés

N° 002114

Question N°13 à l'O.J.

Réf. : Eau et Assainissement

Rubrique dématérialisation : I.I.I.

Délibération relative aux marchés publics

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-sept février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **TOURBES** (*Foyer des Campagnes*), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJO, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON * **FLORENSAC :** M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOTT * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Marc KAUFER * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD, M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-François BARRACHINA * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTELLER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **PEZENAS :** Mme Christiane GOMEZ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent CAUDY * **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. J. MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 mars 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170225-4mc1D00211410-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle que suite au transfert de la compétence « eau et assainissement » à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à compter du 1^{er} janvier 2017, les communes ont transférées l'ensemble des marchés publics passés nécessaires à l'exercice de ces compétences.

Monsieur le Rapporteur expose que les communes d'Agde et de Vias ont passés certains marchés qui concernent à la fois des travaux d'eau et d'assainissement mais, également, des travaux qui sont restés à leur charge.

Ainsi, afin de pouvoir continuer à engager les travaux sur ces communes et permettre à chaque collectivité de régler aux titulaires des marchés les sommes qui leurs incombent, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de passer les avenants de scission suivants :

✓ **Pour la commune d'Agde :**

- Marché à bons de commande N°13.070 « travaux d'aménagement des réseaux eaux usées et pluviales » passé avec l'Entreprise SOLATRAG pour un montant maximum annuel de 1 200 000 € HT :
 - 450 000 € maximum annuel pour la ville
 - 750 000 € pour la CAHM

- Marché à bons de commandes N°16049 « mise en œuvre de la défense incendie, réhabilitation et entretien des réseaux d'assainissement » passé avec l'Entreprise SUBTERRA pour un montant maximum annuel de 420 000 € HT :
 - 80 000 € pour la ville
 - 340 000 € pour la CAHM
- ✓ Pour la commune de Vias :
 - Marché de travaux pour le réseau de renouvellement des réseaux humides comprenant l'eau potable, l'assainissement et le pluvial passé avec l'Entreprise SARL Travaux Publics SICILIA MANUEL pour un montant de 590 000 € HT :
 - 306 961 € pour la CAHM
 - 95 683 € pour la ville
 - 187 356 € pour le Syndicat du Bas Languedoc.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PASSER** les avenants de scission tels qu'énoncés ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CA Hérault Méditerranée à signer ces avenants ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à TOURBES les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 27 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-sept février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **TOURBES (Foyer des Campagnes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

Date de convocation :

Mardi 21 Février 2017

Affichage effectué le :

- 6 MARS 2017

OBJET :

Transfert des arrêtés
d'autorisation relatifs à la
compétence eau et
assainissement des communes
au profit de la CAHM

N° 002115

Question N°14 à l'O.J.

Réf. : Eau et Assainissement

Rubrique dématérialisation : 6.5. Actes pris
au nom de l'Etat

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBEAU * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON * **FLORENSAC :** M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Marc KAUFER * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD, M. Alain RYAU * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-François BARRACHINA * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTELLIER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALÀ * **PEZENAS :** Mme Christiane GOMEZ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVILLÉ donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent CAUDY * **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. J. MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 mars 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170225-4mc1D0021150-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle que par Arrêté préfectoral N° 2016-1-1252 en date du 29 novembre 2016 la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée exerce depuis le 1^{er} janvier 2017 la compétence « eau » dans le cadre de ses compétences obligatoires et la compétence « assainissement collectif » dans le cadre de ses compétences facultatives.

Monsieur le Rapporteur expose que l'exercice de ces compétences par la CA Hérault Méditerranée entraîne de plein droit le transfert des arrêtés d'autorisation relatifs à l'eau et l'assainissement des communes, dont notamment :

- l'Arrêté d'autorisation d'utilité publique
- l'Arrêté d'autorisation pour le traitement de l'eau
- l'Arrêté d'autorisation de rejets pour les stations d'épuration

Il précise que ce transfert des arrêtés d'autorisations relatifs à la compétence eau et assainissement permet à la Communauté d'agglomération de disposer de l'ensemble des autorisations accordées par les services de l'Etat aux communes avant la date du transfert.

L'Assemblée délibérante est invitée à prendre acte de ce transfert.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **PREND ACTE** du transfert des arrêtés d'autorisations accordées par les services de l'Etat relatifs à la compétence eau et assainissement des communes au profit de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
- **AUTORISE** monsieur le Président de la CA Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à TOURBES les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 27 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-sept février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **TOURBES (Foyer des Campagnes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

Date de convocation :

Mardi 21 Février 2017

Affichage effectué le :

- 6 MARS 2017

OBJET :

Transfert des compétences
eau et assainissement :
modification des annexes
de la délibération n°2029
du 12/12/2016 relative aux
transferts des marchés pour les
communes d'Agde, Bessan,
Castelnau de Guers, Lézignan
La Cèbe, Pinet-Pomérols
et Montagnac

N° 002116

Question N°15 à l'O.J.

Réf. : Eau et Assainissement

Rubrique dématérialisation : 7.3.1.

Demandes de subventions

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILLOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBARBE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOTT * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Marc KAUFER * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD, M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-François BARRACHINA * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTELLER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **PEZENAS :** Mme Christiane GOMEZ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Rémy CLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. J. MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement

REÇU EN PREFECTURE

Le 10 avril 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170225-fmc1D00211610-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle que par délibération en date du 12 décembre 2016, le Conseil Communautaire a pris acte des contrats et marchés transférés de plein droit à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée dans le cadre des prises de compétences « eau » et « assainissement » au 1^{er} janvier 2017. Ainsi pour chacune des communes une annexe a été établie.

Monsieur le rapporteur expose que certains contrats ont été oubliés et qu'il conviendrait de mettre à jour les annexes de la façon suivante :

✓ **Agde :**

- rajouter le marché 16050 « Mise en œuvre défense incendie » avec SUEZ ;
- enlever le marché n°16001 « entretien et diagnostics des postes de refoulements des eaux pluviales » ;
- enlever le marché n°15008 « travaux de débroussaillage des abords de voirie, de curage et de recalibrage » ;
- enlever le marché n°16043 « marché subséquent pour la fourniture et l'acheminement en électricité des services associés » ;
- rajouter la convention « travaux topographiques des réseaux d'assainissement » avec l'IUT de Nîmes ;

- ✓ Bessan :
 - rajouter le contrat de maîtrise d'œuvre pour la DUP du champ captant de la Bartasse avec ENTECH ;
 - rajouter le marché 15.45 de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement « chemin des ânes et avenue du 8 mai 45 ».
- ✓ Castelnau de Guers :
 - rajouter une convention assistance technique du département pour la DUP.
- ✓ Lézignan la Cèbe :
 - rajouter le contrat de maîtrise d'œuvre pour la STEP avec ENTECH.
- ✓ Pinet et Pomérols :
 - rajouter le contrat d'emprunt N°019GTPO14PR (Crédit Agricole) ;
 - rajouter le contrat d'emprunt n°A17150JL000 (Caisse d'Epargne) ;
 - rajouter la convention d'ouverture de crédit de trésorerie n°85120491747 (Crédit Agricole).
- ✓ Montagnac :
 - rajouter le contrat d'emprunt n°00000434388 (Crédit Agricole).

Ainsi, les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur la mise à jour de ces annexes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président délégué à l'eau et l'assainissement
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE SE PRONONCER** favorablement sur la mise à jour des annexes relatives aux contrats et marchés transférés dans le cadre de la compétence eau et assainissement ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CA Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à TOURBES les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 27 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-sept février à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **TOURBES (Foyer des Campagnes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

Date de convocation :

Mardi 21 Février 2017

Affichage effectué le :

- 6 MARS 2017

OBJET :

Eau potable - adhésion de la ville
de Vias au Syndicat
du Bas Languedoc :
désignation de deux délégués
titulaires (+ suppléants)

N° 002117

Question N°16 à l'O.J.

Réf. : Eau et Assainissement
Rubrique dématérialisation : 5.3.1.
Représentants de l'EPCI

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJO, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBEAUE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON * **FLORENSAC :** M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Marc KAUFER * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD, M. Alain RYAU * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-François BARRACHINA * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTELLER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **PEZENAS :** Mme Christiane GOMEZ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent CAUDY * **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. J. MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 mars 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-201702254mc1D00211710-DE

- Par délibération du 13 juin 2016, le Conseil Communautaire a sollicité une modification de statuts de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour la prise de compétence « eau » dans le cadre de ses compétences obligatoires et l'extension de sa compétence facultative pour « l'assainissement collectif » ;
- L'Arrêté préfectoral n°2016-1-1252 du 29 novembre 2016 portant transfert au 1^{er} janvier 2017 des compétences « eau » et « assainissement collectif » à la CAHM et prenant acte des conséquences sur les syndicats intercommunaux et mixtes.

Monsieur le Vice-Président rappelle que l'exercice de la compétence eau par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée dans le cadre de ses compétences optionnelles permet de favoriser une gestion mutualisée de la protection, de la production, du traitement, du transport, du stockage et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine.

Cette prise de décision a entraîné le transfert de l'ensemble des moyens (humains, techniques et financiers) communaux et syndicaux affectés à l'exécution de cette compétence, au profit de la CA Hérault Méditerranée et que les communes qui ont confié au Syndicat du Bas Languedoc (SBL) l'exercice de la compétence « eau potable » ont été représentées par délibération n°2041 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2016 au sein de ce dernier, en vertu du principe de « représentation substitution », étaient concernés Agde, Montagnac et Pinet.

Monsieur le Rapporteur expose que depuis le 1^{er} janvier 2017, la commune de Vias a adhéré au Syndicat de Bas Languedoc (SBL), compétent en matière de production, d'adduction et de distribution d'eau potable. Ce syndicat compte désormais 27 communes représentées chacune par deux délégués et deux suppléants.

Par conséquent, les membres du Conseil Communautaire sont invités à désigner deux délégués titulaires et deux suppléants parmi les Conseillers communautaires et communaux pour représenter la CA Hérault Méditerranée au sein du Syndicat du Bas Languedoc.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire réuni en date du 20/02/2017,*

*Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
le Conseil Communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret
pour procéder à la nomination de représentants.*

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à l'élection des représentants pour représenter la CA Hérault Méditerranée au sein des instances administratives du Syndicat du Bas Languedoc ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE DESIGNER** auprès du Syndicat du Bas Languedoc 2 délégués titulaires (+ suppléants) :

	Délégués		Suppléants	
Agde	Jordan DARTIER	cc	Jacques BOLINCHE	cm
	Thomas GARCIA	cm	Bernard SAUCEROTTE	cc

- **DE DONNER** pouvoir à ses représentants afin de défendre au mieux les intérêts du territoire dans les instances décisionnelles ;
- **DIT** que la présente délibération sera notifiée au Syndicat du Bas Languedoc.

Fait et délibéré à TOURBES les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 27 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-sept février à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **TOURBES** (*Foyer des Campagnes*), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président*.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 47

Date de convocation :
Mardi 21 Février 2017

Affichage effectué le :
- 6 MARS 2017

OBJET :

Eau potable - acquisition d'un logiciel de facturation et de gestion patrimoniale des réseaux sous SIG (Système d'Information Géographique) : demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau RM&C

N° 002118

Question N°17 à l'O.J.

Réf. : Eau et Assainissement
Rubrique dématérialisation : T.5.1.2.
Subventions accordées par le Conseil Général

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJO, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : Mme Haude VIGNERON * **FLORENSAC** : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Marc KAUTLER * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD, M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-François BARRACHINA * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent CAUDY * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. J. MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 mars 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-201702254mc1D0021180-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle que par Arrêté préfectoral N° 2016-1-1252 en date du 29 novembre 2016, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée exerce depuis le 1^{er} janvier 2017 la compétence « eau » dans le cadre de ses compétences obligatoires et la compétence « assainissement collectif » dans le cadre de ses compétences facultatives.

Monsieur le Rapporteur expose que la Communauté d'agglomération souhaite acquérir et investir dans deux logiciels pour une meilleure gestion du service eau et assainissement, à savoir :

- un logiciel de facturation qui permettra d'assurer la gestion du fichier client, de renseigner les consommations afin de facturer dans les meilleures conditions possibles.
Le coût et la mise en place de ce logiciel sont estimés à 12 000 € hors taxes.

- un logiciel de gestion patrimoniale des réseaux pour la gestion du patrimoine eau et assainissement qui permettra d'une part, d'avoir une connaissance des réseaux et des ouvrages au quotidien pour l'exploitation mais, également, pour les travaux dont les données seront utilisées sous SIG pour répondre de façon quasi-automatique aux « DT (Déclaration de projet de travaux)-DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) » et d'autre part, de renseigner l'ensemble des interventions faites sur les réseaux. Une supervision est, également, prévue qui permettra à distance d'avoir un visuel sur tous les ouvrages ainsi que leur état de fonctionnement (marche/arrêt/défaut, volumes pompés et distribués...).

Le coût de ce logiciel est estimé à 60 000 € hors taxes.

L'Assemblée délibérante est invitée d'une part, à se prononcer sur l'acquisition d'un logiciel de facturation et d'un logiciel d'exploitation du patrimoine Eau et Assainissement sous SIG et d'autre part, à autoriser son Président à solliciter l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse pour obtenir le taux maximum d'aide financière pour leurs acquisitions.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** l'acquisition d'un logiciel de facturation et d'un logiciel de gestion patrimoniale des réseaux sous SIG ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CA Hérault Méditerranée à solliciter le taux maximum d'aide de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse pour l'acquisition d'un logiciel de facturation et d'un logiciel d'exploitation du patrimoine eau et assainissement sous SIG ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CA Hérault Méditerranée ou son Représentant à signer toutes les pièces se rapportant au dossier ;
- **D'INSCRIRE** au Budget annexe Eau et Assainissement les crédits nécessaires.

Fait et délibéré à TOURBES les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 27 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-sept février à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **TOURBES** (*Foyer des Campagnes*), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

Date de convocation :

Mardi 21 Février 2017

Affichage effectué le :

- 6 MARS 2017

OBJET :

Eau - potable - remplacement du système de traitement de Lézignan la Cèbe : demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau RM&C et du Département de l'Hérault

N° 002119

Question N°18 à l'O.J.

Réf. : Eau et Assainissement
Rubrique dématérialisation : 7.5.1.2.
Subventions accordées par le Conseil Général

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CÈBE :** M. Marc KAUFER * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD, M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTI * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-François BARRACHINA * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTELLER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **PEZENAS :** Mme Christiane GOMEZ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Rémy CLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. J. MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 mars 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170225-lmc1D0021190-AR

- Vu que par délibération n°1862 du 13 juin 2016 la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée exerce au titre de ses compétences optionnelles la compétence « eau » et par délibération n°1863 du 13 juin 2016 exerce au titre de ses compétences facultatives la compétence « assainissement » ;
- Considérant que l'arrêté préfectoral n°2016-1-1252 du 29 novembre 2016 portant transfert des compétences « eau » et « assainissement collectif » à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée au 1^{er} janvier 2017 et prenant acte des conséquences sur les syndicats intercommunaux et mixtes ;

Monsieur le Vice-Président expose que la commune de Lézignan la Cèbe possède une unité de traitement de l'eau potable composée de trois filtres qui permet d'assurer la potabilité de l'eau distribuée issue des forages trop riche en fer et en manganèse.

Les des deux premiers filtres qui assurent le traitement sont dans un état préoccupant et en limite de ruptures, en effet plusieurs perforations sont visibles et une fuite importante a été signalée en début d'année. La casse d'un de ces filtres pourrait entraîner une rupture de l'alimentation en eau de la commune puisque il n'y a pas d'autres systèmes de traitement sur site et que l'eau brute n'est pas conforme aux normes de qualité.

Par conséquent, compte tenu du risque de rupture de l'alimentation en eau, le remplacement des filtres à l'identique est prévu et ce, après accord de l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui a pu constater l'état dernier l'état inquiétant dans lequel se trouve l'unité de traitement de l'eau. En parallèle, il est prévu de mettre en place deux turbidimètres permettant de suivre dans le temps les concentrations de fer et de manganèse issues des deux forages de Lézignan la Cèbe.

Le montant total des travaux est estimé à 60 000,00 Euros hors taxes.

Monsieur le Rapporteur précise qu'il convient de déposer auprès du Département de l'Hérault et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée-Corse une demande de subvention pour le financement des travaux.

En conséquence, l'Assemblée délibérante est invitée à autoriser son Président à solliciter le taux maximum de subventions auprès de l'Agence de l'Eau RM&C, du Département de l'Hérault et de tous les autres partenaires potentiels pour les travaux de remplacement de l'unité de traitement de l'eau potable de Lézignan la Cèbe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président déléguée à l'eau et l'assainissement,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE SOLLICITER** le taux maximum d'aide financière pour les travaux de remplacement du système de traitement de l'eau potable de Lézignan la Cèbe auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse, du Département de l'Hérault et de tous les autres partenaires potentiels ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CA Hérault Méditerranée ou son Représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à TOURBES les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 27 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-sept février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **TOURBES (Foyer des Campagnes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

Date de convocation :

Mardi 21 Février 2017

Affichage effectué le :

- 6 MARS 2017

OBJET :

Production de logements sociaux
- garanties d'emprunts :
programme de 32 logements
locatifs sociaux « La Forge » situé
avenue du 8 mai 1945 à Bessan
réalisé par SA DOMICIL

N° 002120

Question N°19 à l'O.J.

Réf. : Habitat

Rubrique dématérialisation : 7.3.3. Garanties
d'emprunts

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILLOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBEAU * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON * **FLORENSAC :** M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Marc KAUFER * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD, M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-François BARRACHINA * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTELLER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **PEZENAS :** Mme Christiane GOMEZ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent CAUDY * **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. S. PEPIN-BONET, vice-président délégué à l'habitat

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 mars 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170225-4mc1D0021200-DE

- Vu l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier ;
- Vu l'article 2298 du Code Civil ;
- Vu l'article L 441-1 du Code de la Construction et de l'habitation, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, en sa qualité de garant, se réserve l'attribution d'un quota de logements neufs dans le programme. Ce quota est le résultat d'un prorata calculé entre les divers garants et jouant, au maximum sur 20 % des logements construits ;
- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 13 décembre 2005 se prononçant favorablement sur le principe de l'intervention de la CAHM pour l'attribution de garantie d'emprunt pour les opérations de logements sociaux ;
- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 17 novembre 2014 se prononçant favorablement sur le principe de garantir à hauteur de 75 % suite à la modification du règlement du Conseil Général qui garantit pour les autres bailleurs qu'Hérault Habitat à 25 %.

Monsieur le Vice-Président expose que **SA DOMICIL** après accord de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour l'octroi de prêts nécessaires au financement de l'opération de 32 logements locatifs sociaux « La Forge », située, Avenue du 8 Mai 1945 à Bessan, représentant un coût total d'opération de 4 040 548 € TTC, sollicite la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour garantir ces prêts à hauteur de 75 % du montant total des emprunts, soit 2 608 933 €. Les 25% restant seront garantis par le Conseil Général de l'Hérault. La Communauté d'Agglomération garantirait donc sur ces emprunts 1 956 699,75 €.

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération d'Hérault Méditerranée accorde sa garantie à hauteur de 75 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 608 933 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce Prêt constitué de quatre Lignes du Prêt est destiné à financer la construction de 32 logements locatifs sociaux « La FORGE » situés Avenue du 8 Mai 1945 à Bessan.

Article 2 :

Les caractéristiques financières de chaque ligne du prêt sont les suivantes :

- **Ligne de Prêt 1 : montant de l'emprunt garanti 428 653,50 € représentant 75 % du montant total de l'emprunt 571 538 € en PLAI Construction sur 40 ans au taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb (point de base) [soit à titre indicatif 0,75 %-0,20 % = 0,55 %]**

La CA Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 428 653,50 € en prêt PLAI Construction, représentant 75 % du montant que SA Domicil se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Les caractéristiques du prêt PLAI consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Ligne du Prêt :	PLAI
Montant :	571 538 euros
Durée totale :	
-Durée de la phase de préfinancement:	3 à 24 mois
-Durée de la phase d'amortissement :	40 ans
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement
Périodicité des intérêts de Préfinancement	
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt -0,20 %. Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

- **Ligne de Prêt 2 : montant de l'emprunt garanti 172 971 € représentant 75 % de montant total de l'emprunt 230 628 € en prêt PLAI Foncier sur 50 ans au taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20pdb (point de base) [soit à titre indicatif 0,75 %-0,20 % = 0,55 %]**

La CA Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 172 971 € en prêt PLAI Foncier, représentant 75 % du montant que SA Domicil se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Les caractéristiques du prêt PLAI Foncier consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Ligne du Prêt :	PLAI FONCIER
Montant :	230 628 euros
Durée totale :	
-Durée de la phase de préfinancement:	de 3 à 24 mois
-Durée de la phase d'amortissement :	50 ans
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement
Périodicité des intérêts de Préfinancement	
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt -0,20 %. Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

- **Ligne du prêt 3 : montant de l'emprunt garanti 962 685,75 € représentant 75 % de montant total de l'emprunt 1 283 581 € en prêt PLUS Construction sur 40 ans au taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60 pdb (point de base) [soit à titre indicatif 0,75 % + 0,60 % = 1,35 %]**

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 962 685,75 € en prêt PLUS Construction, représentant 75 % du montant que SA Domicil se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Les caractéristiques du prêt PLUS consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Ligne du Prêt :	PLUS
Montant :	1 283 581 euros
Durée totale :	
-Durée de la phase de préfinancement:	de 3 à 24 mois
-Durée de la phase d'amortissement :	40 ans
Règlement des intérêts de préfinancement	Paielement en fin de préfinancement
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +0,60 %. <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalité de révision :	Double révisabilité limité (DL)
Taux de progressivité des échéances :	de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

- **Ligne du prêt 4 : montant de l'emprunt garanti 392 389,50€ représentant 75 % de montant total de l'emprunt 523 186 € en prêt PLUS Foncier sur 50 ans au taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60 pdb (point de base) [soit à titre indicatif 0,75 % + 0,60 % = 1,35 %]**

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 392 389,50 € en prêt PLUS Foncier, représentant 75% du montant que SA Domicil se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Les caractéristiques du prêt PLUS Foncier consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Ligne du Prêt :	PLUS FONCIER
Montant :	523 186 euros
Durée totale :	
-Durée de la phase de préfinancement:	de 3 à 24 mois
-Durée de la phase d'amortissement :	50 ans
Règlement des intérêts de préfinancement	Paielement en fin de préfinancement
Périodicité des intérêts de Préfinancement	
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +0,60 %. <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité limité (DL)
Taux de progressivité des échéances :	de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

Article 3 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes : la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

Article 4 :

La Communauté d'agglomération s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Monsieur le Rapporteur invite l'Assemblée délibérante à valider cette garantie d'emprunt et à autoriser son Président à intervenir au Contrat de Prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'habitat,
Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 20/02/2017,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ACCORDER** la garantie d'emprunt à hauteur de 75 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 4 040 548 Euros souscrit par « S.a. DOMICIL » auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'opération de construction de 32 logements locatifs sociaux « LA FORGE » située avenue du 8 mai 1945 à Bessan selon les modalités définies ci-dessus ;
- **DE S'ENGAGER** pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ces prêts ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CA Hérault Méditerranée à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la *Caisse des Dépôts et Consignations* et l'Emprunteur ;
- **D'AUTORISER** le Président de la CA Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à ces garanties.

Fait et délibéré à TOURBES les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 27 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-sept février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à TOURBES (Foyer des Campagnes), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 47

Date de convocation :

Mardi 21 Février 2017

Affichage effectué le :

- 6 MARS 2017

OBJET :

Production de logements sociaux
- garanties d'emprunts :
programme de 45 logements
locatifs sociaux «La Distillerie»
situé rue de la Coopérative à
Montagnac réalisé par FDI
HABITAT

N° 002121

Question N°20 à l'O.J.

Réf. : Habitat

Rubrique dématérialisation : 7.3.3. Garanties
d'emprunts

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILLOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBEAU * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * CAZOULS D'HERAULT : Mme Haude VIGNERON * FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * LEZIGNAN LA CEBE : M. Marc KAUFER * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD, M. Alain JALABERT * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD, M. Alain RYAU * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE * ST PONS DE MAUCHIENS : M. Jean-François BARRACHINA * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * BESSAN : Mme Yvette BOUTELLIER * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA * PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ * ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. S. PEPIN-BONET, vice-président délégué à l'habitat

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 mars 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-201702254mc1D00212110-DE

- Vu l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier ;
- Vu l'article 2298 du Code Civil ;
- Vu l'article L 441-1 du Code de la Construction et de l'habitation, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, en sa qualité de garant, se réserve l'attribution d'un quota de logements neufs dans le programme. Ce quota est le résultat d'un prorata calculé entre les divers garants et jouant, au maximum sur 20 % des logements construits ;
- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 13 décembre 2005 se prononçant favorablement sur le principe de l'intervention de la CAHM pour l'attribution de garantie d'emprunt pour les opérations de logements sociaux,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 17 novembre 2014 se prononçant favorablement sur le principe de garantir à hauteur de 75 % suite à la modification du règlement du Conseil Général qui garantit pour les autres bailleurs qu'Hérault Habitat à 25 %.

Monsieur le Vice-Président expose que FDI Habitat après accord de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour l'octroi de prêts nécessaires au financement de l'opération de 45 logements locatifs sociaux « La Distillerie », située, Rue de la Coopérative, à Montagnac, représentant un coût total d'opération de 5 197 632 € TTC, sollicite la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour garantir ces prêts à hauteur de 75 % du montant total des emprunts, soit 4 031 537 €. Les 25 % restant seront garantis par le Conseil Général de l'Hérault. La Communauté d'Agglomération garantirait donc sur ces emprunts 3 023 652,75 €.

Article 1 :

L'Assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération d'Hérault Méditerranée accorde sa garantie à hauteur de 75 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 4 031 537 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ce Prêt constitué de quatre Lignes du Prêt est destiné à financer la construction de 45 logements locatifs sociaux « La Distillerie » situés Rue de la Coopérative à Montagnac.

Article 2 :

Les caractéristiques financières de chaque ligne du prêt sont les suivantes :

- **Ligne de Prêt 1 : montant de l'emprunt garanti 906 073,50 € représentant 75 % du montant total de l'emprunt 1 208 098 € en PLAI Construction sur 40 ans au taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb (point de base) [soit à titre indicatif 0,75 %-0,20 % = 0,55 %]**

La communauté d'agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 906 073,50 € en prêt PLAI Construction, représentant 75% du montant que FDI Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Les caractéristiques du prêt PLAI consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Ligne du Prêt :	PLAI
Montant :	1 208 098 euros
Durée totale :	
-Durée de la phase de préfinancement:	3 à 24 mois
-Durée de la phase d'amortissement :	40 ans
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement
Périodicité des intérêts de Préfinancement	
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt -0,20 %. <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalité de révision :	Double révisabilité limité (DL)
Taux de progressivité des échéances :	de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

- **Ligne de Prêt 2 : montant de l'emprunt garanti 222 349 € représentant 75% de montant total de l'emprunt 296 466 € en prêt PLAI Foncier sur 50 ans au taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20pdb (point de base) [soit à titre indicatif 0,75 %-0,20 % = 0,55 %]**

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 222 349 € en prêt PLAI Foncier, représentant 75 % du montant que FDI Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Les caractéristiques du prêt PLAI Foncier consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Ligne du Prêt :	PLAI FONCIER
Montant :	230 628 euros
Durée totale :	
-Durée de la phase de préfinancement:	de 3 à 24 mois
-Durée de la phase d'amortissement :	50 ans
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement
Périodicité des intérêts de Préfinancement	
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt -0,20 %. <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité limité (DL)
Taux de progressivité des échéances :	de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

- **Ligne du prêt 3 : montant de l'emprunt garanti 1 425 357 € représentant 75 % de montant total de l'emprunt 1 900 476 € en prêt PLUS Construction sur 40 ans au taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60 pdb (point de base) [soit à titre indicatif 0,75 % + 0,60 % = 1,35 %]**

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 425 357 € en prêt PLUS Construction, représentant 75 % du montant que FDI Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Les caractéristiques du prêt PLUS consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Ligne du Prêt :	PLUS
Montant :	1 900 476 euros
Durée totale :	
-Durée de la phase de préfinancement:	de 3 à 24 mois
-Durée de la phase d'amortissement :	40 ans
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +0,60 %. <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A). <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

- **Ligne du prêt 4 : montant de l'emprunt garanti 469 872,75 € représentant 75 % de montant total de l'emprunt 626 497 € en prêt PLUS Foncier sur 50 ans au taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60 pdb (point de base) [soit à titre indicatif 0,75 % + 0,60 % = 1,35 %]**

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 469 872,75 € en prêt PLUS Foncier, représentant 75% du montant que FDI Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les caractéristiques du prêt PLUS Foncier consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Ligne du Prêt :	PLUS FONCIER
Montant :	626 497 euros
Durée totale :	
-Durée de la phase de préfinancement:	de 3 à 24 mois
-Durée de la phase d'amortissement :	50 ans
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement
Périodicité des intérêts de Préfinancement	
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +0,60 %. <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A). <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

Article 3 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes : la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

Article 4 :

La Communauté d'agglomération s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Monsieur le Rapporteur invite l'Assemblée délibérante à valider cette garantie d'emprunt et à autoriser son Président à intervenir au Contrat de Prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'habitat,
Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 20/02/2017,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ACCORDER** la garantie d'emprunt à hauteur de 75 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 5 197 632 Euros souscrit par FDI HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'opération de construction de 45 logements locatifs sociaux « LA DISTILLERIE » située rue de la Coopérative à Montagnac selon les modalités définies ci-dessus ;
- **DE S'ENGAGER** pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ces prêts ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CA Hérault Méditerranée à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la *Caisse des Dépôts et Consignations* et l'Emprunteur ;
- **D'AUTORISER** le Président de la CA Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à ces garanties.

Fait et délibéré à TOURBES les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 27 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-sept février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à TOURBES (Foyer des Campagnes), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

Date de convocation :

Mardi 21 Février 2017

Affichage effectué le :

- 6 MARS 2017

OBJET :

Acquisition d'un local commercial à Agde, 16 rue Jean Roger, propriété de M. ROCINES et Mme TEXIER, dans le cadre de la politique des Métiers d'art ; modification des dénominations de lots (annule et remplace la délibération n°2085 du 19/09/2016)

N° 002122

Question N°21 à l'O.J.

Réf. : Métiers d'art
Rubrique dématérialisation : 3.1.
Acquisitions

Monsieur le Président rappelle :

- que dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée développe une politique des métiers d'art visant à valoriser et à promouvoir les savoir-faire artisanaux. Les sites Métiers d'Art regroupent, aujourd'hui, plus de quatre-vingt artisans créateurs. Leur installation en centre-ville et la valorisation de leur savoir-faire contribuent à revitaliser les centres anciens et à diversifier l'offre touristique ;
- que l'estimation Domaniale du local commercial situé sis 16, rue Jean Roger à Agde datée du 26 mai 2016 précise l'existence de deux lots numérotés 1 et 2 ;
- que par délibération n°1978 du 19 septembre 2016, le Conseil Communautaire a donc approuvé l'acquisition du bien sur ces données.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJO, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUDE * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * CAZOULS D'HERAULT : Mme Haude VIGNERON * FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * LEZIGNAN LA CEBE : M. Marc KAUFER * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD, M. Alain JALABERT * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD, M. Alain RYAU * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE * ST PONS DE MAUCHIENS : M. Jean-François BARRACHINA * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * BESSAN : Mme Yvette BOUTEILLER * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA * PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ * ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 mars 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-201702254mc1D00212210-DE

Monsieur le Rapporteur expose que le 13 janvier 2017, la Direction Générale des Finances Publiques a informé la Communauté d'Agglomération avoir omis l'existence d'un troisième lot numéroté 12, ce dernier étant déjà physiquement intégré aux précédents.

Il convient de préciser que cette nouvelle dénomination de lots ne modifie pas le montant d'acquisition du local commercial.

Les membres du Conseil Communautaire sont donc invités à approuver une nouvelle délibération qui annule et remplace celle du 19 septembre 2016 et porte sur l'acquisition du bien constitué d'un local commercial de 34 m² appartenant à M. ROCINES André et Mme TEXIER Liliane au prix de 31 000 €, situé sur la parcelle cadastrée sous le numéro 43, lots n°1, 2 et 12, section LI en zonage UA du PLU d'Agde au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 16, rue Jean Roger.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ANNULER** la délibération n°2085 du 19 septembre 2016 ;
- **D'APPROUVER** l'acquisition du bien appartenant à madame monsieur ROCINES et madame TEXIER, situé au 16, rue Jean Roger à Agde sous le n°43 (lots n°1, n°2 et n°12), section LI zonage UA du PLU de Agde au prix de 31 000 Euros (trente-un mille euros), conformément à l'évaluation de France Domaine ;
- **DE PRENDRE** en charge les frais de notaire et taxes liés à cette acquisition ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CA Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette acquisition ;
- **DE PRELEVER** les dépenses nécessaires sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à TOURBES les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 27 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-sept février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **TOURBES (Foyer des Campagnes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

Date de convocation :

Mardi 21 Février 2017

Affichage effectué le :

- 6 MARS 2017

OBJET :

PAEHM « L'Audacieux »
à Florensac :
cession du lot n°11
d'une superficie de 1 090 m²,
section AS n° cadastral 152
à M. et Mme GRIMAL
(annule et remplace la
délibération n°1447
du 29/09/2014)

N° 002123

Question N°22 à l'O.J.

Réf. : Développement des zones
d'activités

Rubrique dématérialisation : 3.2. Aliénations

- ✓ Vu la délibération du Conseil Communitaire du 27 juin 2012 et l'avis de France Domaine du 27 mars 2013 fixant le prix de commercialisation des lots du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « L'Audacieux » à Florensac,
- ✓ Vu le désistement de M. GERARD Olivier pour le lot n°11 d'une superficie de 1 090 m² sur le PAEHM « L'Audacieux » à Florensac,
- ✓ Considérant qu'il convient d'annuler la délibération n°1447 du 29 septembre 2014.

Monsieur le Président expose à l'Assemblée délibérante qu'ayant constaté une pénurie d'offre pour la prise en charge des enfants pendant le temps de travail sur la commune de Florensac et aux alentours et une croissance de la population locale, Mme GRIMAL, gérante de la micro-crèche « BB REVE » sur la commune de Balarac Le Vieux envisage d'implanter sur la commune une micro-crèche qui se positionne comme une structure entre « nounou » et crèche collective qui pourrait accueillir des enfants de 10 semaines jusqu'à 4 ans.

M. et Mme GRIMAL souhaitent disposer d'un bâtiment en briques, charpente et ossature en bois composé de dortoirs, cuisine, pièces de vie, d'une cour extérieure et d'un parking.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILLOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUDE * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * CAZOULS D'HERAULT : Mme Haude VIGNERON * FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * LEZIGNAN LA CEBE : M. Marc KAUFLE * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD, M. Alain JALABERT * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD, M. Alain RYBAUX * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMEROLS : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * ST PONS DE MAUCHIENS : M. Jean-François BARRACHINA * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * BESSAN : Mme Yvette BOUTEILLER * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA * PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ * ST PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Rémy CLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. D'ETTORE, Président de la CAHM

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 mars 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400619-201702254mc1D00212310-DE

Il précise que l'implantation à court terme de ce projet permettra la création de 5 emplois.

Il indique qu'afin de porter son projet à terme, M. et Mme GRIMAL -ou toute autre personne physique ou morale- ont formulé le souhait d'acquérir le lot n°11, parcelle Section AS, numéro cadastral 152 d'une superficie de 1 090 m², situé sur le PAEHM « L'Audacieux » à Florensac afin de construire un bâtiment d'environ 300 m² et en complémentarité de son activité d'ostéopathie proposer des espaces « forme », de « bien être/santé » et de paramédical

Le prix proposé pour la cession du lot n°11 est le suivant :

- Prix au mètre carré : 47,00 € H.T./m²
Soit un prix total du lot n°11 de : 51 230,00 € H.T.
- Auquel il convient de rajouter la T.V.A sur la marge d'un montant de 7 967,90 €
Soit un prix de vente TTC du lot n°11 de : 59 197,90 € TTC

L'acquéreur devra en outre s'acquitter :

- des frais de géomètre d'un montant de 475,14 € H.T. TTC
- des frais, droits et honoraires pour l'acte de vente.

Le montant global T.T.C. sera calculé à la date de la signature de l'acte authentique.

L'acquéreur s'engage à payer le montant global au comptant à la signature de l'acte authentique ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur la cession dudit lot.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

53 pour dont 7 procurations (C. RAYNAUD, S. HUGONNET, G. KERVILLA, R. GLOMOT, B. SAUCEROTTE, P. GENIEIS-TORAL, J.Ch. SERS,
2 Abst. : C. SEIWERT (+ procuration F. MUR)

- **D'ANNULER** la délibération n° 1447 du 29 septembre 2014 ;
- **D'APPROUVER** la vente du lot n°11 d'une superficie de 1 090 m² à M. Mme GRIMAL ou à toute personne morale se substituant à eux que ces derniers pourront désigner sous réserve qu'ils en soient associés au prix de 51 230,00 € HT auquel il convient de rajouter la TVA sur la marge d'un montant de 7 967,90 Euros, soit un prix de vente TVA sur la marge comprise de 59 197,90 Euros. Les acquéreurs s'engagent à payer le montant global au comptant à la signature de l'acte authentique ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer l'acte authentique à intervenir soit au profit de M. et Mme GRIMAL, soit au profit de toute personne morale que ces derniers se réservent de désigner sous réserve qu'ils en soient associés ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette cession ;
- **D'ENCAISSER** la somme correspondante sur le Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « L'Audacieux ».

Fait et délibéré à TOURBES les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 27 FEVRIER 2017

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

Date de convocation :

Mardi 21 Février 2017

Affichage effectué le :

- 6 MARS 2017

OBJET :

PAEHM «Le Puech»
à Portiragnes :
cession du lot n°16 d'une
superficie de 1 754 m², section
AR n° cadastral 253 à
M. PARRY Vincent (annule et
remplace la délibération n°204
du 15/07/2010)

N° 002124

Question N°23 à l'O.J.

Réf. : Développement des zones
d'activités

Rubrique d'émargement : 3.2. Aliénations

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-sept février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **TOURBES (Foyer des Campagnes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILLOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBEAU * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE * **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Marc KAUFER * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD, M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-François BARRACHINA * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTELLER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **PEZENAS :** Mme Christiane GOMEZ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 mars 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170225-4mc1080212410-DE

- ✓ Conformément à la délibération n°178 du 28 juin 2010 et l'avis de France Domaine du 30 juillet 2010 fixant le prix de commercialisation des lots du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « Le Puech » à Portiragnes qui stipule que ces lots ont des vocations thématiques et des situations géographiques différents et sont donc commercialisés dans des conditions qui tiennent compte de la valeur « commerciale » de chacun d'entre eux :

- Zone A (lots n° 1 à 6 et lots n° 21 à 32) : 55 € HT/m²
- Zone B (lots n° 7 à 9, lots n° 18 à 20 et lots n° 33 et n° 34) : 50 € HT/m²
- Zone C (lots n° 10 à 17) : 45 € HT/m²

- ✓ Vu le désistement de M. CORRECHER Christian pour le lot n°16 d'une superficie de 1 754 m² sur le PAEHM « Le Puech » à Portiragnes ;
- ✓ Considérant qu'il convient d'annuler la délibération n°204 du 15 juillet 2013.

Monsieur le Président expose à l'Assemblée délibérante que monsieur PARRY Vincent est gérant de la Société SARL PARRY, société spécialisée dans les travaux de peinture, de revêtement de sol et des travaux d'isolation.

Afin de développer son entreprise qui occupe actuellement un local de 280 m² qui n'est plus adapté à l'exercice de son activité, M. PARRY souhaite disposer d'un bâtiment de 500 m² afin de développer une seconde activité à savoir le « Placo ».

Il précise que l'implantation à moyen terme de ce projet permettra la création de quatre emplois en Contrat à Durée Déterminée.

Il indique qu'afin de porter son projet à terme, M. PARRY -ou toute autre personne physique ou morale- a formulé le souhait d'acquérir le lot n°16, parcelle Section AR, numéro cadastral 253 d'une superficie de 1 754 m², situé sur le PAEHM « Le Puech » à Portiragnes.

Le prix proposé pour la cession du lot n°16 situé en « zone C » est le suivant :

- Prix au mètre carré : 45,00 € H.T./m²
Soit un prix total du lot n°16 de : 78 930,00 € H.T.
- Auquel il convient de rajouter la T.V.A sur la marge d'un montant de 12 983,11 €
Soit un prix de vente TTC du lot n°16 de : 91 913,11 € TTC

L'acquéreur devra en outre s'acquitter :

- des frais de géomètre d'un montant de 304,90 € H.T. soit 364,66 € T.T.C.
- des frais de réalisation des accès sur la voie publique soit 490 € T.T.C. par mètre linéaire. Le montant sera calculé après validation du projet architectural et donc du plan de clôture.

Le montant global T.T.C. sera calculé à la date de la signature de l'acte authentique.

L'acquéreur s'engage à payer le montant global au comptant à la signature de l'acte authentique ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur la cession dudit lot.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

53 pour dont 7 procurations (C. RAYNAUD, S. HUGONNET, G. KERVILLA, R. GLOMOT, B. SAUCEROTTE, P. GENIEIS-TORAL, J.Ch. SERS,
2 Abst. : C. SEIWERT (+ procuration F. MUR)

- **D'ANNULER** la délibération n°204 du 15 juillet 2010 ;
- **D'APPROUVER** la vente du lot n°16 d'une superficie de 1 754 m² à M. PARRY Vincent ou à toute personne morale se substituant à lui que ce dernier pourra désigner sous réserve qu'il en soit associé au prix de 78 930,00 € HT auquel il convient de rajouter la TVA sur la marge d'un montant de 12 983,11 Euros, soit un prix de vente TVA sur la marge comprise de 91 913,11 Euros. L'acquéreur s'engage à payer le montant global au comptant à la signature de l'acte authentique ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente. L'acquéreur devant supporter des frais de géomètre et de réalisation des accès sur la voie publique ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer l'acte authentique à intervenir soit au profit de M. PARRY Vincent, soit au profit de toute personne morale que ce dernier se réserve de désigner sous réserve qu'il en soit associé ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette cession ;
- **D'ENCAISSER** la somme correspondante sur le Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « Le Puech ».

Fait et délibéré à TOURBES les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 27 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-sept février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **TOURBES (Foyer des Campagnes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

Date de convocation :

Mardi 21 Février 2017

Affichage effectué le :

- 6 MARS 2017

OBJET :

PAEHM « Le Puech »
à Portiragnes :
cession du lot n°31 d'une
superficie de 1 012 m², section
AR n° cadastral 268 à
M. PONSY Olivier

N° 002125

Question N°24 à l'O.J.

Réf. : Développement des zones
d'activités

Rubrique dématérialisation : 3.2. Aliénations

Présents :

ACDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJO, Mme Chantal CULHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE * **CAZOULS D'HERAULT** : Mme Haude VIGNERON * **FLORENSAC** : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Marc KAUFLE * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD, M. Alain RYAU * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-François BARRACHINA * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTELLER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

ACDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Rémy CLONOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent CAUDY * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 mars 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-2434008-20170225-4mc1D0021250-DE

✓ Conformément à la délibération n°178 du 28 juin 2010 et l'avis de France Domaine du 30 juillet 2010 fixant le prix de commercialisation des lots du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « Le Puech » à Portiragnes qui stipule que ces lots ont des vocations thématiques et des situations géographiques différents et sont donc commercialisés dans des conditions qui tiennent compte de la valeur « commerciale » de chacun d'entre eux :

- Zone A (lots n° 1 à 6 et lots n° 21 à 32) : 55 € HT/m²
- Zone B (lots n° 7 à 9, lots n° 18 à 20 et lots n° 33 et n° 34) : 50 € HT/m²
- Zone C (lots n° 10 à 17) : 45 € HT/m²

Monsieur le Président expose à l'Assemblée délibérante que monsieur M. PONSY Olivier, ostéopathe dont le cabinet est situé en cœur de ville mais qui n'est plus adapté à l'exercice de son activité et, notamment, en termes d'accessibilité pour sa clientèle, souhaite une nouvelle implantation de son officine afin de continuer à apporter à sa clientèle un service de proximité et de savoir-faire.

Il indique qu'afin de porter son projet à terme, M. PONSY -ou toute autre personne physique ou morale- a formulé le souhait d'acquérir le lot n°31, parcelle Section AR, numéro cadastral 268 d'une superficie de 1 012 m², situé sur le PAEHM « Le Puech » à Portiragnes afin de construire un bâtiment d'environ 300 m² et en complémentarité de son activité d'ostéopathie proposer des espaces « forme », de « bien être/santé » et de paramédical

Le prix proposé pour la cession du lot n°31 situé en « zone A » est le suivant :

- Prix au mètre carré : 55,00 € H.T./m²
Soit un prix total du lot n°31 de : 55 660,00 € H.T.
- Auquel il convient de rajouter la T.V.A sur la marge d'un montant de 9 514,82 €
Soit un prix de vente TTC du lot n°31 de : 65 174,82 € TTC

L'acquéreur devra en outre s'acquitter :

- des frais de géomètre d'un montant de 304,90 € H.T. soit 364,66 € T.T.C.
- des frais de réalisation des accès sur la voie publique soit 490 € T.T.C. par mètre linéaire. Le montant sera calculé après validation du projet architectural et donc du plan de clôture.

Le montant global T.T.C. sera calculé à la date de la signature de l'acte authentique.

L'acquéreur s'engage à payer le montant global au comptant à la signature de l'acte authentique ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur la cession dudit lot.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

53 pour dont 7 procurations (C. RAYNAUD, S. HUGONNET, G. KERVILLA, R. GLOMOT, B. SAUCEROTTE, P. GENIEIS-TORAL, J.Ch. SERS,
2 Abst. : C. SEIWERT (+ procuration F. MUR)

- **D'APPROUVER** la vente du lot n°31 d'une superficie de 1 012 m² à M. PONSY Olivier ou à toute personne morale se substituant à lui que ce dernier pourra désigner sous réserve qu'il en soit associé au prix de 55 660,00 € HT auquel il convient de rajouter la TVA sur la marge d'un montant de 9 514,82 Euros, soit un prix de vente TVA sur la marge comprise de 65 174,82 Euros. L'acquéreur s'engage à payer le montant global au comptant à la signature de l'acte authentique ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente. L'acquéreur devant supporter des frais de géomètre et de réalisation des accès sur la voie publique ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer l'acte authentique à intervenir soit au profit de M. PONSY Olivier, soit au profit de toute personne morale que ce dernier se réserve de désigner sous réserve qu'il en soit associé ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette cession ;
- **D'ENCAISSER** la somme correspondante sur le Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « Le Puech ».

Fait et délibéré à TOURBES les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 27 FEVRIER 2017

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

Date de convocation :

Mardi 21 Février 2017

Affichage effectué le :

- 6 MARS 2017

OBJET :

Syndicat Mixte des Vallées
de l'Orb et du Libron -
modification de la
représentativité :
remplacement de
M. Jordan DARTIER par
M. Bernard SAUCEROTTE

N° 002126

Question N°25 à l'O.J.

Réf. : Assemblées

Rubrique, dématérialisation : Rubrique

dématérialisation : 5.3.1. Représentants de
l'EPCI

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-sept février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **TOURBES** (*Foyer des Campagnes*), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON * **FLORENSAC :** M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Marc KAUFER * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD, M. Alain RYAU * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-François BARRACHINA * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTEILLER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **PEZENAS :** Mme Christiane GOMEZ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent CAUDY * **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 mars 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-201702254mrc1D0021260-DE

Monsieur le Président rappelle :

- que le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron (SMVOL) regroupe les communes du Bassin versant de l'Orb et du Libron, le Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement du Libron et le Département de l'Hérault ;
- que le SMVOL a pour objet de faciliter l'action des collectivités territoriales et de leurs groupements situés dans le périmètre bassin versant de l'Orb et du Libron et ce dans le but d'assurer la cohérence et l'efficacité de l'action publique dans les domaines de la gestion équilibrée et durable de la ressource, de la prévention des inondations, de la préservation et de la gestion des zones humides ;
- que dans le cadre de la mise en place de la loi Gestion du Milieu Aquatique et Protection contre les Inondations « Loi GEMAPI » et sur les recommandations de l'Agence de l'Eau, Rhône Méditerranée Corse, le SMVOL a modifié ses statuts afin qu'il soit composé du Département de l'Hérault et de l'ensemble des EPCI du Bassin versant Orb Libron.

Monsieur le Rapporteur expose qu'au vu des compétences supplémentaires « mise en œuvre du contrat rivière Orb et notamment la coordination, l'animation, l'information, la facilitation dans les domaines de la gestion équilibrée et durable de la ressource, de la prévention des inondations, de la préservation et de la gestion des zones humides dans le bassin versant de l'Orb et Libron » la CA Hérault Méditerranée se substituant de plein droit aux communes de Vias et Portiragnes, le Conseil Communautaire par délibération du 28 septembre 2015 avait désigné madame Gwendoline CHAUDOIR et monsieur Jordan DARTIER, en qualité de représentants de l'EPCI auprès du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron.

A la demande de monsieur le Maire de la commune de Vias, les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur la nouvelle désignation en la personne de monsieur Bernard SAUCEROTTE, Elu de Vias afin qu'il puisse siéger au sein des instances du SMVOL en remplacement de M. Jordan DARTIER.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE NOMMER** monsieur Bernard SAUCEROTTE pour représenter la CA Hérault Méditerranée au sein des instances du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron ;
- **DIT** que cette délibération sera notifiée auprès du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron.

Fait et délibéré à TOURBES les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 27 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-sept février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **TOURBES** (*Foyer des Campagnes*), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

Date de convocation :

Mardi 21 Février 2017

Affichage effectué le :

- 6. MARS 2017

OBJET :

Recensement des marchés passés
par la CAHM au cours
de l'année 2016

N° 002127

Question N°26 à l'O.J.

Réf. : Service commun marchés publics
cahm/ville d'Agde
Rubrique dématérialisation : I.I.I.
délibération relative aux marchés publics

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBEAUE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT** : Mme Haude VIGNERON * **FLORENSAC** : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Marc KAUFER * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD, M. Alain RYAU, M. NIZAS : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUTTOUR, Armand RIVIERE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-François BARRACHINA * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTELLIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Rémy GLONOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent CAUDY * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propriété voirie

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 mars 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20170225-4mc1000212710-DE

Monsieur le Vice-Président expose que dans le cadre du recensement économique des marchés et dans un souci de transparence quant à l'emploi des deniers publics, l'ancien article 133 du Code des marchés publics disposait que « le pouvoir adjudicateur publie au cours du 1^{er} trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires ». Ainsi, depuis le Décret n°2016-360 applicable au 1^{er} avril 2016 les obligations liées à cet article n'existent plus, par conséquent seuls les marchés conclus entre le 01/01/2016 et le 01/04/2016 restent soumis à cette obligation.

Considérant qu'il apparaît opportun d'avoir une image précise de l'activité de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée en matière d'achat public sur une année civile, il est proposé de présenter l'ensemble des marchés passés au cours de l'année 2016 tels que définis en annexe.

Monsieur le Rapporteur indique que toute catégorie confondue, les services de la CA Hérault Méditerranée ont passé pour l'année 2016, 48 marchés répartis comme suit :

Type de marché	Tranche de Montant en HT			Total par type de marché
	Montant supérieur ou égal à 20 000€ et inférieure à 90 000€	Montant supérieur ou égal à 20 000€ et inférieur à 90 000 €	Montant supérieur ou égal aux seuils de procédure formalisé	
Travaux	3	7	1	11
Fournitures	1	0	24	25
Services	9	2	1	12
Total par tranche de montant	13	9	26	48

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à prendre acte du recensement des marchés publics passés par la CA Hérault Méditerranée au cours de l'exercice 2016.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président, délégué à la commande publique, propriété voirie

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PRENDRE ACTE** de la communication de la liste des marchés publics conclus en 2016 ci-annexée.

Fait et délibéré à TOURBES les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE



SEANCE DU LUNDI 27 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-sept février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **TOURBES** (*Foyer des Campagnes*), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président*.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

Date de convocation :

Mardi 21 Février 2017

Affichage effectué le :

- 6 MARS 2017

OBJET :

Compte-rendu au Conseil
des Décisions prises par le
Président sur délégation

N° 002128

Question N°27 à l'O.J.

Réf. :

Rubrique dématérialisation : 1.7.1.

Commande publique. Acte simple

intéressant la commande publique locale

- Vu l'article L 5 211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la délibération prise en séance du 14 avril 2014
- Vu la délibération prise en séance du 24 avril 2014
- Vu la délibération prise en séance du 29 juin 2015
- Vu la délibération prise en séance du 19 septembre 2016

Conformément à la réglementation en vigueur, monsieur le Président présente les décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation :

Décisions prises du 29/06/2016 au 07/10/2016 (n°1171 au n°1229)

MARCHES PUBLICS - AVENANTS :

N°001172 → Marché 16014 Audit et évolution du régime indemnitaire des agents de la CAH : attribution du marché au cabinet Public Impact Management pour un montant de 37 100 € HT (soit 29 350 € HT pour la phase 1 et 2 et 7 750 € HT pour la variante exigée).

N°001178 → Expérimentation de la relocation des activités et des biens de la côte Ouest de Vias - mission d'élaboration de suivi et de mise en œuvre d'un plan guide pour la côte de Vias dans le cadre d'une démarche de coproduction : marché subséquent 2016-04 élaboration d'un plan guide - état des lieux-diagnostic et enjeux avec le cabinet OBRAS ARCHITECTURES pour un montant de 71 630 € HT.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJO, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUVE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Marc KAUTLER * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD, M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISSETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-François BARRACHINA * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTELLIER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **PEZENAS :** Mme Christiane GOMEZ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 mars 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-201702254mc1D0021280-DE

N°001179 → Expérimentation de la relocation des activités et des biens de la côte Ouest de Vias - mission d'élaboration de suivi et de mise en œuvre d'un plan guide pour la côte de Vias dans le cadre d'une démarche de coproduction : marché subséquent 2016-05 élaboration d'un plan guide - approche thématique avec le cabinet OBRAS ARCHITECTURES pour un montant de 28 070 € HT.

N°001180 → Expérimentation de la relocation des activités et des biens de la côte Ouest de Vias - mission d'élaboration de suivi et de mise en œuvre d'un plan guide pour la côte de Vias dans le cadre d'une démarche de coproduction : marché subséquent 2016-06 approche transversale-scénarios d'aménagement et de paysage avec le cabinet OBRAS ARCHITECTURES pour un montant de 109 710 € HT.

N°001181 → Expérimentation de la relocation des activités et des biens de la côte Ouest de Vias - mission d'élaboration de suivi et de mise en œuvre d'un plan guide pour la côte de Vias dans le cadre d'une démarche de coproduction : marché subséquent 2016-07 élaboration d'un plan guide - synthèse avec le cabinet OBRAS ARCHITECTURES pour un montant de 20 950 € HT.

N°001184 → La Communauté d'Agglomération a lancé une consultation sous la forme d'un accord-cadre multi attributaire pour l'acquisition de véhicules neufs de moins de 3.5 tonnes. Au terme de la consultation, trois entreprises ont été choisies. Considérant que la Communauté d'agglomération a décidé de faire l'acquisition d'un véhicule de type « monocorp » un marché subséquent a été envoyé aux trois opérateurs économiques. Le marché subséquent 16012 a été attribué à la société OCCITANE AUTOMOBILES pour un montant de 15 046,83 € HT auquel ont été rajoutés les frais d'immatriculation d'un montant 226,76 €.

N°001185 → Une consultation a été lancée afin de trouver un bureau d'étude spécialisée pour réaliser une étude préalable à l'extension du périmètre intercommunal à la commune de Tourbes. Un contrat a été passé avec le cabinet GESTION LOCALE domicilié à Vendres pour un montant de 9 775 € HT.

N°001186 → La Communauté d'agglomération a lancé une consultation sous la forme d'un accord cadre multi attributaire pour l'acquisition de véhicules neufs de moins de 3.5 tonnes. Au terme de la consultation, trois entreprises ont été choisies. Considérant que la Communauté d'agglomération a décidé de faire l'acquisition de cinq véhicules de type citadine segment B ou B2 pour différents services, un marché subséquent a été envoyé aux trois opérateurs économiques. Le marché 16013 a été attribué à l'entreprise OCCITANE AUTOMOBILES domicilié à Pézenas pour un montant de 53 917,50 € HT.

N°001193 → Une consultation a été lancée afin de trouver un bureau d'étude spécialisée pour réaliser une mission de coordination, sécurité, protection et santé dans le cadre des travaux de restauration du château Laurens. Un contrat a été passé avec le cabinet APAVE domicilié à Béziers pour un montant de 18 200 € HT.

N°001201 → Mission d'assistance pour la sortie et le renouvellement de l'offre et du contrat de gestion de services de transport urbain de la CAHM. Considérant que la Communauté d'agglomération souhaite définir en adéquation avec les besoins du marché une nouvelle offre de service en matière de transport urbain et déterminer le mode de gestion appropriée. Le marché a été attribué au cabinet ITER domicilié à Toulouse pour un montant de 59 725 € HT.

N°001207 → Groupement de commandes pour les services de géolocalisation des véhicules : déclaration sans suite. Une consultation sous forme d'appel d'offres a été lancée pour les services de géolocalisation des véhicules. Considérant qu'une erreur matérielle s'est produite sur les critères de jugement empêchant la Commission d'Appel d'Offres de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse.

N°001208 → Une consultation a été lancée afin de faire l'acquisition, la pose et le raccordement d'un Datacenter. Le marché a été attribué à la société MODULE-IT domiciliée à Nantes pour un montant total de 186 852 € HT.

N°001211 → Transport des enfants des classes primaires du territoire de la CAHM dans le cadre du programme d'éducation au développement durable : attribution du marché à l'entreprise CARPOSTAL MEDITERRANEE. Considérant que le marché a pris fin le 30 juin 2016, une nouvelle consultation a été lancée. Le marché a été attribué à la société CARPOSTAL pour un montant maximum annuel de 40 000 € HT.

N°001213 → Mission d'accompagnement à la gestion et à l'organisation des ressources humaines dans le cadre de la mutualisation de la compétence tourisme avec le cabinet RESSOURCES HUMAINES domicilié à Montpellier pour un montant 17 000 € net.

N°001225 → Une consultation a été lancée pour l'achat de sacs à déchets. Le marché a été attribué à l'entreprise BARBIER domicilié à Sainte Sigolene (43 600) pour un montant maximum annuel de 25 000 € HT.

N°001226 → La Communauté d'agglomération a lancé une consultation sous la forme d'un accord-cadre multi attributaire pour l'acquisition de véhicules neufs de moins de 3.5 tonnes. Au terme de la consultation, trois entreprises ont été choisies. Considérant que le service technique a eu besoin pour son fonctionnement de faire l'acquisition d'un camion de type benne cabine avancée, un marché subséquent a été envoyé aux trois opérateurs économiques. Le marché 16019 a été attribué à l'entreprise TAILLEFER DISTRIBUTION domicilié à Montpellier pour un montant total net de 28 317,76 €

N°001227 → La Communauté d'agglomération a lancé une consultation sous la forme d'un accord-cadre multi attributaire pour l'acquisition de véhicules neufs de moins de 3.5 tonnes. Au terme de la consultation, trois entreprises ont été choisies. Considérant que le service technique a eu besoin pour son fonctionnement de faire l'acquisition de trois camions de type benne, un marché subséquent a été envoyé aux trois opérateurs économiques. Le marché 16020 a été attribué à l'entreprise CITROEN domicilié à Béziers pour un montant de 77 006,99 € HT auquel se rajoute les frais d'immatriculation d'un montant de 1 046,28 €.

N°001228 → Marché d'assurances pour les besoins de la CAHM : lot 3 responsabilité civile et risques annexes : avenant n°1 avec le cabinet PNAS. Considérant que les statistiques d'incidents en responsabilités civiles et risques annexes ont considérablement augmentés, l'assureur a renoncé à sa faculté de résilier à la condition de majorer la cotisation de 5 %. Un avenant d'augmentation a été passé avec le cabinet PNAS domicilié à Paris pour un montant de 723,97 € HT.

HONORAIRES - PRESTATIONS - FACTURES :

N°001192 → Cession du véhicule Ford transit immatriculé 735 AGX 34 à l'association Agathois. Considérant que le montant des réparations pour la remise en état est plus important que la valeur du véhicule, la CAHM a souhaité céder en l'état et à titre gracieux le Ford transit.

N°001224 → Marché de mission de maîtrise d'œuvre pour un projet d'éco-accueil sur le site du Bagnas - recours précontractuel : ester en justice. Considérant que suite au courrier informant du rejet de son offre, l'atelier d'architecture Castelnau Ferri a déposé un référé précontractuel auprès du tribunal administratif de Montpellier. La Communauté d'agglomération a mandaté le cabinet CGCB domicilié à Montpellier afin que ce dernier la représente et défende ses intérêts concernant le recours qui l'oppose au cabinet Castelnau Ferri.

CONTRATS :

N°001173 → Contrat de location avec la société WALLGREEN domicilié à Béziers. Considérant que le service technique a souhaité pour une meilleure gestion des équipes, louer pour un mois un véhicule pour un montant de 940 € TTC.

N°001183 → La CAHM a contracté un prêt d'un montant d'un millions d'euros auprès du crédit agricole pour une durée de 180 mois au taux Euribor 3mois + marge 1,23% afin de finir les acquisitions et l'aménagement du PAE « La Capucière ».

N°001194 → Contrat de prestation de services : maintenance des progiciels COVADIS avec la société GEOMEDIA. Considérant que les services de la CAHM sont équipés de logiciels de topographe et de conception VRD pour maîtriser ses projets d'aménagements. Considérant que ces progiciels nécessitent une maintenance et que celle-ci est arrivée à terme, un nouveau contrat est passé avec la société GEOMEDIA pour un montant annuel de 510 € HT.

N°001195 → Machine à affranchir : contrat de location et de maintenance avec la société NEOPOST. Considérant que la machine à affranchir est devenue obsolète et que la CAHM souhaite pouvoir bénéficier de nouvelles fonctions d'affranchissement, un contrat de location et de maintenance pour une nouvelle machine est passé avec la société NEOPOST domicilié à Nanterre pour un montant annuel de 2 891 € HT.

N°001199 → Location d'un véhicule Renault Master benne immatriculé DR-954-LV avec la société WALLGREEN domicilié à Béziers. Considérant que le service technique a souhaité prolonger pour une meilleure gestion des équipes la location du camion d'un mois supplémentaire pour un montant de 940 € TTC.

N°001200 → Recensement et cartographie des enjeux relatifs à la mise en place de la loi GEMAPI sur la CAHM avec l'association MASTER COPENVIR. Considérant que l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues incombent aux collectivités. Considérant que dans le cadre de la loi GEMAPI, la CAHM souhaite dans un premier temps appréhender les conséquences et les implications de cette réglementation sur son territoire. Un contrat a été passé avec l'association des étudiants master COPENVIR afin ces derniers réalise un recensement et une cartographie des enjeux lié à la mise en place de la loi pour un montant de 3 500 € TTC.

N°001209 → La CAHM a contracté un prêt d'un montant d'un millions d'euros auprès de la Caisse d'Epargne LR pour une durée de 180 mois au taux Euribor 3mois (Flooré à zéro) + marge 1.32% afin de finir les acquisitions et l'aménagement du PAE « La Capucière ».

N°001210 → Location d'un véhicule Renault Master benne immatriculée DR-954-LV auprès de la société WALLGREEN. Considérant que pour une meilleure gestion des équipes techniques, le service technique a souhaité louer pour un mois un véhicule et qu'elle a souhaité prolonger cette location de deux mois supplémentaire.

N°001212 Mission d'accompagnement dans la réalisation du projet d'aménagement du domaine public fluvial sur la commune d'Agde. Considérant que pour la réalisation de ce projet les futurs partenaires ont décidé de créer tout d'abord un syndicat mixte ouvert (SMO) entre la CAHM et VNF puis ensuite une SEMOP par le syndicat mixte. La création de ces deux syndicats nécessite l'accompagnement d'un cabinet juridique, une mission juridique a été confiée au cabinet CGCB pour un montant de 20 000 € HT.

N°001216 → Budget principal refinancement de l'emprunt DEXIA et prêt globalisé pour un montant de 3 021 333 € sur une durée de 11 ans au taux fixe de 1,22 % (amortissement progressif du capital).

N°001217 → PAEHM « La Capucière » : refinancement de l'emprunt DEXIA et prêt globalisé pour un montant de 1 510 666 € sur une durée de 11 ans au taux fixe de 1,22 % (amortissement progressif du capital).

CONVENTIONS :

N°001182 → Renouvellement de la ligne de trésorerie pour l'exercice 2016 qui s'est terminé le 27 juillet 2016. La CAHM a passé une convention d'ouverture de crédit avec la banque postale d'un montant de deux millions d'euros au taux d'intérêt Eonia (floré à 0) + marge 0,85 % l'an.

N°001187 → Convention de formation professionnelle avec l'organisme ARIAC SCOPARL, cette formation sur le thème « accompagnement dans la mise en place d'une régie de recettes et formation aux régisseurs » a permis à une personne du service métiers d'art de maîtriser le fonctionnement d'une régie de recette, le coût de la formation s'est élevé à la somme de 3 150 € net.

N°001188 → Convention de formation professionnelle avec l'organisme LE COURS JULES VERNE, considérant que dans le cadre de la professionnalisation des agents, la personne du service accueil a suivi une formation sur le thème « Professionnalisation de l'agent d'accueil administratif » ce qui lui a permis de se perfectionner dans ces missions d'accueil, le coût de la formation s'est élevé à la somme de 120 € net.

N°001189 → PAEHM « La Méditerranéenne » à Agde : convention d'occupation précaire avec la société LES CANALOUS. Considérant que lors de l'acquisition d'une parcelle appartenant à M. LEVEQUE située au lieudit « la Devèze » sur le site de la Méditerranéenne, la CAHM a récupéré dans le cadre du transfert de propriété, un bail commercial qui a été conclu avec la société LES CANALOUS avec un loyer annuel de 7 200 et une convention d'occupation précaire à titre gracieux a été passée avec ladite société afin que cette dernière puisse occuper la péniche situé sur ce terrain.

N°001190 → PAEHM « La Méditerranéenne » à Agde : convention de mise à disposition d'une partie du bien cadastrée HK 28 à Mme CHATAIN Séverine. Considérant que dans le cadre de ses compétences en matière d'actions de développement économique, la CAHM a fait l'acquisition d'un bien situé sur le site « La Méditerranéenne », occupé par un locataire que la CAHM souhaite maintenir dans les lieux. Aussi, en tant que propriétaire de l'immeuble, le contrat de location a été transféré à la CAHM.

N°001191 → PAEHM « La Méditerranéenne » à Agde : convention de mise à disposition d'une partie du bien cadastré HK 28 à M. STARON Sylvain. Considérant que dans le cadre de ses compétences en matière d'actions de développement économique, la CAHM a fait l'acquisition d'un bien situé sur le site « La Méditerranéenne », occupé par un locataire que la CAHM souhaite maintenir dans les lieux. Aussi, en tant que propriétaire de l'immeuble, le contrat de location a été transféré à la CAHM.

N°001203 → Convention d'occupation « traversées » : installation d'un réseau souterrain de fibre optique sur la parcelle AH56 situé sur la commune de Saint-Thibery. Considérant que dans le cadre de sa mise en œuvre du réseau très haut débit et plus particulièrement des travaux réalisés pour relier les différents parcs d'activités économiques et les sites administratifs, une convention a été signée avec la SNCF afin de passer le réseau de fibre optique dans les canalisations souterraines et de régler les redevances correspondantes.

N°001204 → Convention d'occupation « traversées » : installation d'un réseau souterrain de fibre optique sur la parcelle AO 532 situé sur la commune de Pézenas. Considérant que dans le cadre de sa mise en œuvre du réseau très haut débit et plus particulièrement des travaux réalisés pour relier les différents parcs d'activités économiques et les sites administratifs, une convention a été signée avec la SNCF afin de passer le réseau de fibre optique dans les canalisations souterraines et de régler les redevances correspondantes.

N°001205 → Convention d'occupation « traversées » : installation d'un réseau souterrain de fibre optique sur la parcelle AR47 situé sur la commune de Bessan. Considérant que dans le cadre de sa mise en œuvre du réseau très haut débit et plus particulièrement des travaux réalisés pour relier les différents parcs d'activités économiques et les sites administratifs, une convention a été signée avec la SNCF afin de passer le réseau de fibre optique dans les canalisations souterraines et de régler les redevances correspondantes.

N°001222 → Accueil d'un apprenti en BTS aux organisations au service informatique : convention de prise en charge de formation de M. SALOME Gaëtan pour une durée de deux ans.

N°001223 → Convention de formation professionnelle avec l'institut d'études politiques d'Aix en Provence pour un agent du service habitat sur le thème certificat « expertise judiciaire ». Cette formation d'un montant de 1 650 € HT permettra à l'agent de maîtriser les principes directeurs du procès et de posséder une culture juridique générale.

N°001229 → Convention de formation professionnelle avec l'école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques pour un agent du service médiathèque sur le thème « la communication entre bibliothécaires, élus et décideurs ». Cette formation d'un montant de 525 net permettra à l'agent de maîtriser les principes de communication entre bibliothécaires, élus et décideurs.

BAUX COMMERCIAUX

N°001171 → Contrat de location de locaux avec M. et Mme MIFSUD domicilié à Agde pour un atelier relais métiers d'art situé 14, rue Jean Roger à Agde pour un loyer mensuel de 350 €. Ce local a permis d'installer un artiste faisant partis du pôle métiers d'art.

N°001174 → Contrat de location de locaux avec M. AVEROUS Jean Marie domicilié à Hyères pour un atelier relais métiers d'art situé 13 rue Jean Jaurès à Agde pour un loyer mensuel de 600 €. Ce local a permis d'installer un artiste faisant partis du pôle métiers d'art.

N°001175 → Contrat de location de locaux avec Mme MORLOT domicilié à Agde pour un atelier relais métiers d'art situé 4, place Louis Bessièrès à Agde pour un loyer mensuel de 500 €. Ce local a permis d'installer un artiste faisant parti du pôle métiers d'art.

N°001176 → Convention de sous location pour un atelier relais Métiers d'Art situé au 4 place Louis Bessièrès avec M. Olivier SEJOURNE, luthier, pour un loyer mensuel de 15 €.

N°001177 → Bail dérogatoire au statut des baux commerciaux conclu avec Mme Ludmilla FRALIN pour l'atelier relais Métiers d'Art situé au 14 rue Jean Jaurès à Agde : avenant de prolongation au bail d'une durée de quatre mois à compter du 1^{er} juin 2016.

N°001202 → Bail dérogatoire au statut des baux commerciaux pour un atelier relais Métiers d'Art situé au 43 rue Jean Roger à Agde avec Mme Ludmilla FRALIN, créatrice de mode pour un loyer mensuel de 15 € à compter du 1^{er} septembre 2016.

N°001206 → Convention d'occupation précaire avec M. et Mme HARTILL domicilié à Agde pour un atelier relais métiers d'art situé 43, rue Jean Roger à Agde pour un loyer mensuel de 400 € à compter du 1^{er} septembre 2016. Ce local a permis d'installer un artiste faisant partis du pôle métiers d'art.

N°001214 → Contrat de location de locaux : atelier relais situé 7 rue Honoré Muratet à Agde avec l'agence PHR GESTION qui représente M. BELLIVEAU. Considérant que la Communauté d'agglomération a loué pour 23 mois un atelier relais et qu'elle souhaite prolonger cette location par le biais d'un contrat de location de locaux pour un loyer mensuel de 430 €.

N°001215 → Convention de sous location : atelier relais métiers d'art situé 7 rue Honoré Muratet à Agde avec Marianne Van Der Meer. Considérant que la Communauté d'agglomération a passé avec l'artiste Marianne Van Der Meer un bail dérogatoire aux statuts des baux commerciaux pour 23 mois afin qu'elle puisse exercer son métier d'artiste peintre et que cet artiste souhaite poursuivre son activité, une convention de sous location a été signée pour un loyer mensuel de 15 €.

N°001218 → Contrat de location de locaux : atelier relais situé 16 rue de l'Amour à Agde avec l'agence PHR GESTION qui représente M. BONGIOLATTI. Considérant que la Communauté d'agglomération a loué pour 23 mois un atelier relais et qu'elle souhaite prolonger cette location par le biais d'un contrat de location de locaux pour un loyer mensuel de 400 €.

N°001219 → Convention de sous location : atelier relais métiers d'art situé 16 rue de l'Amour à Agde avec Roberto PIERNO. Considérant que la Communauté d'agglomération a passé avec l'artiste Roberto PIERNO un bail dérogatoire aux statuts des baux commerciaux pour 23 mois afin qu'elle puisse exercer son métier de maroquinier et que cet artiste souhaite poursuivre son activité, une convention de sous location a été signée pour un loyer mensuel de 15 €.

N°001220 → Convention de sous location : atelier relais métiers d'art situé 8 rue Honoré Muratet à Agde avec Agnès DESCAMPS. Considérant que la Communauté d'agglomération a passé avec l'artiste Agnès DESCAMPS un bail dérogatoire aux statuts des baux commerciaux pour 23 mois afin qu'elle puisse exercer son métier de plasticienne et que cet artiste souhaite poursuivre son activité, une convention de sous location a été signée pour un loyer mensuel de 15 €.

N°001221 → Contrat de location de locaux : atelier relais situé 8 rue de Honoré Muratet à Agde avec l'agence DECLIC IMMOBILIER qui représente M. PICON. Considérant que la Communauté d'agglomération a loué pour 23 mois un atelier relais et qu'elle souhaite prolonger cette location par le biais d'un contrat de location de locaux pour un loyer mensuel de 480 €.

ADHESION

N°001196 → Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2016 à la Fédération Française de Cyclisme pour une cotisation de 900 € HT.

N°001197 → Renouvellement de l'adhésion à l'association AGIPLIE. Considérant que l'appel à cotisation de 2015 n'a pas été envoyé à la CAHM, le règlement correspondant à cette cotisation a été effectué en 2016 pour une cotisation de 150 €.

N°001198 → Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2016 à l'association AGIPLIE pour une cotisation de 150 € HT.

Les membres du Conseil Communautaire sont amenés à prendre acte des décisions prises par monsieur le Président, en application du CGCT.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

PREND ACTE des Décisions prises par monsieur le Président en application de l'article L 5 211-10 et dont il doit rendre compte à l'Assemblée en vertu de l'article L. 2122-23 3^{ème} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré à TOURBES les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 27 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-sept février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **TOURBES (Foyer des Campagnes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

Date de convocation :

Mardi 21 Février 2017

Affichage effectué le :

- 6 MARS 2017

OBJET :

Détermination du lieu
de la prochaine séance

N° 002129

Question N°28 à l'O.J.

Réf. : Assemblées
Rubrique dématérialisation : 5.2
Fonctionnement des Assemblées

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Marc KAUFER * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD, M. Alain RYAX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert CHIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-François BARRACHINA * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTELLER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **PEZENAS :** Mme Christiane GOMEZ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADÉL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent GAUDY * **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 mars 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400019-201702254mc1D0021290-DE

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), l'organe délibérant d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal se réunit au siège dudit établissement ou dans un lieu choisi par celui-ci.

Par conséquent, il expose que si les Conseillers Communautaires de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée souhaitent se réunir en dehors de la commune de Saint-Thibéry, siège social de la CA Hérault Méditerranée, ils doivent déterminer le lieu où se tiendra la prochaine séance du Conseil Communautaire de l'exercice 2017.

L'Assemblée délibérante est invitée à délibérer suite à la proposition de monsieur Jean-Marie AT, Maire de Aumes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE FIXER** sur la commune de **AUMES** le lieu de la prochaine séance (*date prévisionnelle le lundi 27 mars 2017*) du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à TOURBES les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 27 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept et le lundi vingt-sept février à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **TOURBES (Foyer des Campagnes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

Date de convocation :

Mardi 21 Février 2017

Affichage effectué le :

- 6 MARS 2017

OBJET :

Question diverse

Syndicat Mixte du Bassin
du Fleuve Hérault :
extension du périmètre à la
commune de Tourbes, commune-
membre de la CAHM

N° 002130

Question N°29 à l'O.J.

Réf. : Environnement, espaces naturels
Rubrique dématérialisation : 5.7.8.
Intercommunalité

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mme Christine ANTOINE, Mme Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Corinne SEIWERT, M. Gérard REY, M. Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **CAZOULS D'HERAULT :** Mme Haude VIGNERON * **FLORENSAC :** M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Marc KAUFER * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD, M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, M. Philippe NOISETTE * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-François BARRACHINA * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mme Catherine CORBIER, M. Richard MONEDERO.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTEILLER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **PEZENAS :** Mme Christiane GOMEZ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Rémy GLOMOT donne pouvoir à M. Sébastien FREY, M. Fabrice MUR donne pouvoir à Mme Corinne SEIWERT * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS donne pouvoir à M. Vincent CAUDY * **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER, Mme Pascale GENIEIS-TORAL donne pouvoir à Mme Catherine CORBIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 mars 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-201702274mc1D00213010-DE

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Bassin Fleuve Hérault (SMBFH) a pour objet de faciliter, dans les domaines de la gestion équilibrée et durable de la ressources, de la prévention des inondations, de la préservation et de la gestion des zones humides, l'action des collectivités territoriales et de leurs groupements situés dans son périmètre d'actions – bassin versant du fleuve Hérault.

A ce titre, le Syndicat Mixte du Bassin Fleuve Hérault assure un rôle général de coordination, d'animation, d'information et de conseil.

Afin de participer à la mise en œuvre de la politique de l'eau définie par le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) à l'échelle du bassin versant avec l'ensemble des acteurs concernés regroupés dans un Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault, le Conseil Communautaire par délibération du 19 septembre 2016 a modifié ses statuts : au titre de ses compétences supplémentaires : « *coordination, animation et études pour une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant du fleuve Hérault en cohérence avec le SAGE et plus précisément : animation et la coordination des actions menées par les différents maîtres d'ouvrage sur le bassin dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE ; maîtrise d'ouvrage des études d'intérêt global sur le bassin versant du fleuve Hérault ; sensibilisation, information, et communication dans le domaine de l'eau à l'échelle du bassin versant ; suivi et mise en œuvre du SAGE* ».

Monsieur le Président expose que la commune de Tourbes appartenait au périmètre d'action du SMBFH par la Communauté de Communes du Pays de Thongue qui en était membre.

Vu l'Arrêté 20016-1-943 du 19 septembre 2016 portant modification du périmètre de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée avec extension à la commune de Tourbes, anciennement membre de la Communauté de Communes du Pays de Thongue, il conviendrait de solliciter auprès du Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault une extension de son périmètre à cette commune.

Par conséquent, les membres du Conseil Communautaire sont invités à demander l'extension du périmètre d'adhésion au SMBFH de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour la commune de Tourbes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE DEMANDER** l'extension du périmètre d'adhésion au Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour la commune de Tourbes, membre de la CAHM depuis le 1^{er} janvier 2017 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CA Hérault Méditerranée à signer tous documents nécessaires à cette adhésion ;
- **DIT** que cette délibération sera notifiée au Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault

Fait et délibéré à TOURBES les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE

